



Sommaire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE	1
C.A. DE L'ANEF DU 18 NOVEMBRE 2006.....	3
SÉMINAIRES	7
COLLOQUES	21
APPELS À CONTRIBUTIONS.....	31
LIVRES.....	35
Comptes rendus.....	35
Parutions.....	48
PÉRIODIQUES.....	59
FORUMS	69
STATUTS	89
ADHÉSION, ABONNEMENT	91
BULLETIN DE COMMANDE	93

Communiqué de presse

Le Tribunal correctionnel de Toulouse a rendu son jugement le 30 mai 2007, dans le procès intenté par Daniel Welzer-Lang à l'ANEF et à l'AVFT pour « diffamation envers un fonctionnaire public ». La plainte contre les responsables de l'ANEF, pour la publication dans son bulletin et sur son site du texte « Chantage et abus de pouvoir dans les universités » a été déclarée nulle, en raison d'irrégularités de procédure. Ce texte dénonçait les « situations de harcèlement sexuel, de harcèlement moral, d'abus d'autorité et d'atteinte à la dignité des personnes de la part de cet enseignant-chercheur sur des étudiant-e-s et des salarié-e-s sur des contrats de recherche menés sous sa direction, tant à l'université que dans le cadre de l'association Les Troubles ».

La plainte déposée contre l'AVFT n'a pas eu plus de succès : ses militantes ont été relaxées pour la lettre ouverte au Président de l'Université de Toulouse-Le Mirail qui dénonçait également les pratiques de harcèlement sexuel de Daniel Welzer-Lang vis-à-vis d'étudiant-e-s.



Photo Nicole Décuré

Lors des résultats du procès...

Nous nous félicitons de cette décision de justice, qui permet de poursuivre le travail, initié par le collectif CLASCHEs, de mise au jour et de dénonciation de telles pratiques dans les universités. L'initiative de l'ANEF a, dans cette perspective, rencontré un large soutien, moral et matériel (Cf. www.anef.org, comité de soutien). Nous appelons les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur à mettre en place des instances de recours pour les personnes victimes d'abus de pouvoir et de harcèlement sexuel ainsi que des dispositifs de sanction des personnes qui s'en rendent coupables.

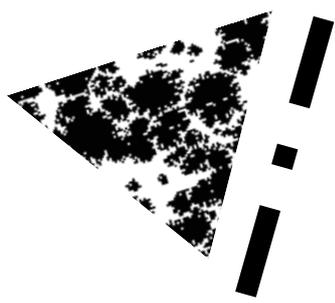
L'ANEF et l'association EFiGiEs organisent à l'automne 2007 une rencontre sur le thème « La formation doctorale à l'épreuve des rapports de pouvoir : contexte institutionnel, genre et générations ».

ANEF – Association Nationale des Etudes Féministes – 34, rue du Professeur Martin 31500 Toulouse – <http://www.anef.org>

AVFT – Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail – <http://www.avft.org>

CLASCHEs – Collectif de Lutte Anti-Sexiste et Contre le Harcèlement dans l'Enseignement Supérieur – www.clasches.multimania.com

EFiGiES – Association de jeunes chercheuses et chercheurs en Etudes Féministes Genre Et Sexualités, www.efigies.org



Conseil d'administration de l'ANEF

Conseil d'administration de l'ANEF

Paris, 12 juillet 2007

Présentes : Armelle Andro, Nicole Décuré, Michèle Ferrand, Dominique Fougeyrollas, Christelle Hamel, Annik Houel, Nicole Mosconi, Françoise Picq.

1. PROCÈS EN DIFFAMATION

Premier C.A. de l'ANEF depuis le jugement du tribunal correctionnel de Toulouse qui a débouté Daniel Welzer-Lang de sa plainte en diffamation contre l'ANEF et l'AVFT. La longue discussion consacrée au procès a abouti à un bilan nuancé.

L'essentiel est que D. Welzer-Lang, qui a pris l'initiative du procès, l'a perdu. Le succès est total, puisqu'il est débouté de son action, sur la base de la nullité en ce qui concerne l'ANEF, tandis que l'AVFT bénéficie de « l'exception de bonne foi ».

Une certaine frustration a pu être exprimée (dans le C.A. ou en dehors) sur le fait que l'ANEF a gagné sur la procédure : le succès sur la base de la « bonne foi » aurait été plus satisfaisant. Mais l'important c'est que le procès ait eu lieu, qu'il ait duré neuf heures, au cours desquelles ont pu être évoqués les faits reprochés à D. Welzer-Lang. Il ne fait pas de doute que c'est le dossier, constitué par l'ANEF pour le procès et remis au tribunal ainsi qu'à la partie adverse et au procureur, qui a emporté la conviction, y compris de la « bonne foi » de l'AVFT. Vingt-quatre attestations de personnes ayant eu directement à subir ses agissements ou en ayant reçu un témoignage direct

montraient assez le caractère systématique des situations de harcèlement sexuel, harcèlement moral, d'abus d'autorité et d'atteinte à la dignité des personnes, dénoncées dans le texte de l'ANEF incriminé. C'est « au vu des écrits et documents produits, des courriels, des déclarations et témoignages » reçus également par des membres de l'équipe Simone Sagesse, que le tribunal a reconnu « l'objectivité » (un des quatre critères de la bonne foi) permettant de relaxer les responsables de l'AVFT.

Certes « la parole » des attestantes n'a pas pu être portée directement par elles-mêmes devant le tribunal. Elle a pourtant été essentielle. Le procès de l'ANEF pour diffamation ne pouvait qu'être un substitut à une action impossible, substitut nécessairement insatisfaisant.

L'ANEF n'a pas choisi de porter l'affaire devant la justice mais elle en a pris le risque, consciemment, en se faisant porte-parole des étudiantes, parole que D. Welzer-Lang a tenté d'interdire en portant plainte pour diffamation.

Il faut rappeler que la diffamation ne signifie pas que les imputations soient mensongères ou fausses (ce serait de la calomnie) mais qu'elles portent atteinte à l'honneur et à la considération de la personne diffamée. Le tribunal ne se prononce pas sur la véracité des allégations. Il peut seulement, comme cela a été le cas, dire que la plainte n'est pas recevable, ou relaxer les diffamateurs-trices de bonne foi.

Ce procès a été un moment important. Il a permis de donner de la visibilité à ce qui restait clandestin et dénié. Certains responsables de l'Université de Toulouse-Le Mirail ont pris conscience du danger représenté par certaines pratiques auprès d'étudiant-e-s et les ont interdites. Beaucoup reste à faire pour que l'université, comme le demandait le texte de l'ANEF, mette en œuvre des « mesures permettant de sanctionner les pratiques illicites et condamnables ». L'ANEF poursuit son action dans ce but et engage dès à présent les premiers contacts pour ce faire (syndicats, instances universitaires, etc.).

Le soutien du milieu féministe à l'ANEF, tant moral que matériel a été très large. 242 personnes et groupes ont adhéré au comité de

soutien et les frais occasionnés par le procès sont désormais couverts et recevront prochainement un bilan précis des sommes dépensées.

Le rôle du comité de soutien ne s'arrête pas là, puisqu'il est le garant de ce que les étudiant-e-s qui ont témoigné n'aient pas à en subir des effets négatifs dans leur carrière universitaire. La vigilance de chacun/e est nécessaire.

2. ACTIONS

- L'ANEF s'associe à la protestation de l'association Femmes et sciences contre la campagne de publicité sexiste du Conseil général des Yvelines.

- Compte rendu de la rencontre avec Madame Piléni, administratrice (sic) de l'IUF (Institut universitaire de France) et Madame Champion, directrice adjointe du Cabinet de la ministre chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (voir « Forums »).

3. CONGRÈS DES RECHERCHES FÉMINISTES FRANCOPHONES ET AUTRES MANIFESTATIONS

En raison de la tenue du Congrès international des sociologues en juillet 2008 et sur demande de nombreux-ses collègues, la date du 5^e Congrès des recherches féministes francophones a été reportée aux 21-25 octobre 2008.

Notons aussi les dates des manifestations suivantes :

- Le «Women's Worlds» à Madrid, du 3 au 6 juillet 2008, précédé de la réunion annuelle AOIFE/ATHENA ;

- Le Congrès de l'ASLF à Istanbul du 7 au 11 juillet 2008, avec les séances du CR4 (« Sociologie des rapports sociaux de sexe ») ;

- Le 5^e Congrès des recherches féministes francophones à Rabat du 21 au 25 octobre 2008.

4. LE RING

Renouvellement du RING et projet de fédération sur le genre (2009-2012).

Le projet de Fédération rassemble les composantes du RING, notamment les quatre universités fondatrices en association avec le GTM-CNRS : Lyon 2, Paris 7, Paris 8, Toulouse 2. Les autres univer-

sités associées sont Brest, Paris 1 (Phéacie), Paris-Dauphine, Tours ainsi que l'association EFiGiES. Elle intègre de nouvelles universités : Aix-Marseille, Cergy-Pontoise, Clermont-Ferrand, Grenoble 3 (quelques composantes), Lyon 1 (ENS, LSH), Paris 10, Paris 13 (MSH Nord, IRIS-ENS), Rouen. D'autres équipes pourront être associées.

Le projet de structure fédérative repose sur trois universités pilotes : Lyon 2 (en association étroite avec Toulouse 2), Paris 7 et Paris 8. Responsable : Michèle Riot-Sarcey (histoire, Paris 8). Responsables adjointes : Azadeh Kian, (sociologie, Paris 7), Christine Planté (littérature, Lyon 2).

5. JOURNÉE D'ÉTUDES ANEF-EFiGiES

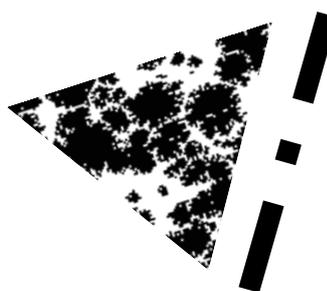
La journée d'études ANEF-EFiGiES, « La formation doctorale à l'épreuve des rapports de pouvoir : contexte institutionnel, genre et générations », aura lieu le samedi 24 novembre 2007, à l'Université Paris 7.

Voir présentation et programme, dans la rubrique « Colloques ».



Photo Nicole Décuré

Paris, 12 juillet 2007.



Séminaires

▲ *À la frontière de la biologie et des sciences humaines : le corps a-t-il un genre ?*

SÉMINAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RECHERCHE
« RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE »

Maison Européenne des SHS (Nord-Pas-de-Calais)

Lundi 15 octobre 2007 : Christine Detrez, ENS Lyon

- « La construction sociale du corps » (titre à confirmer)

Lundi 19 novembre 2007 : Ilana Löwy, CERMES (INSERM/
CNRS/EHESS), Villejuif

- « Les controverses sur le traitement hormonal de la ménopause : experts et militantes »

Lundi 10 décembre 2007 : Catherine Louveau, Paris Sud, Labo-
ratoire « Sports, politique et transformations sociales »

- « Corps, sport et genre : le lien du biologique et du social »

Autres dates de séminaires :

21 janvier, 25 février, 17 mars, 21 avril, 9 juin.

Les séminaires ont lieu à la maison de la recherche de Lille 3,
salle des colloques, de 14h à 16h. Ils sont ouverts à toutes et tous.

Renseignements : Amandine Briffaut
amandine.briffaut@univ-lille3.fr

▲ *Entre théorie et terrain : production de concepts et notions sociologiques*

SÉMINAIRE PUBLIC 2007-2008

GTM - Genre, Travail, Mobilités / CNRS / Paris 8 - Paris 10

Lieux :

– Site Pouchet : CNRS 59-61, rue Pouchet 75017 Paris, métro ligne 13 (Brochant ou Guy-Môquet), bus 66 (arrêt La Jonquière), salle de conférences, rez-de-chaussée.

– Site Nanterre : Université Paris 10 Nanterre 200, avenue de la République 92000 Nanterre, RER A arrêt « Nanterre Université » Bât. K, salle 202.

Organisation : Danielle Chabaud-Rychter, Delphine Gardey, Helena Hirata, Aurélie Jeantet

L'objectif du séminaire cette année est de proposer une série de séances autour d'une réflexion sur l'émergence, l'existence et la productivité de concepts ou notions sociologiques utilisés dans les domaines de la sociologie du travail et/ou du genre qu'ils soient produits par eux ou non. En s'appuyant sur des recherches empiriques récentes, il s'agit ainsi de faire le point sur les termes (le vocabulaire sociologique) dans lesquels se sont exprimés ou s'expriment aujourd'hui les recherches des membres de notre laboratoire et, plus largement, du domaine de la sociologie du travail et du genre.

Chaque séance s'articule autour d'une division en partie artificielle du travail : un-e contributeur-trice s'attaque à l'histoire d'un concept ou d'une notion dans son champ, cependant qu'un/e autre propose une « recherche empirique » dans laquelle ce concept ou cette notion se trouvent utilisés ou mis à l'épreuve. Ce partage des tâches ne devant empêcher ni la première personne de se nourrir de ses propres travaux et expériences, ni la seconde de propositions théoriques plus vastes. L'idée est justement d'interroger la montée en généralité ou les formes de conceptualisation disponibles, la façon dont elle se produit et ce qu'elle produit, la pertinence ou la fertilité d'un concept ou d'une notion.

Devraient être passés au crible de cette série annuelle, les termes suivants : « métiers féminins », « monoparentalité » ; « vie verbale au travail » ; « organisation en réseau » ; « mondialité » ; « mondialisation » ; « santé au travail » ; « identité » (dans une perspective post-coloniale) ; enfin, une des dernières séances devrait être consacrée à l'histoire du champ de la sociologie du travail.

Thèmes :

Lundi 22 octobre 2007, 14h-17h (site Pouchet)

Autour du concept de « métiers féminins »

- Yvonne Guichard-Claudic (sociologue, Université de Bretagne Occidentale, ARS) : « Métiers féminins » et mobilité de genre

- Maria Rosa Lombardi (sociologue, Fundação Carlos Chagas) : L'entrée des femmes dans la Marine au Brésil

Discutante : Geneviève Pruvost (sociologue CNRS, CESDIP)

Lundi 12 novembre, 14h-17h (site Nanterre)

- Philippe Zarifian (sociologue, Université de Marne-La Vallée, GTM) : La mondialité face à la mondialisation : questions sur le métissage individuel

- Claude Dargent (sociologue, Université de Paris 8 Saint-Denis, GTM) : Y a-t-il une mondialisation des valeurs et des normes ?

Discutantes : Helena Hirata (sociologue CNRS, GTM), Eleni Varikas (sociologue et historienne, Université de Paris 8)

Lundi 17 décembre, 14h-17h (site Pouchet)

- Anne Berger (littérature comparée, Université de Paris 8 Saint-Denis, Centre d'études féminines et d'études sur le genre) : Politique des langues et politique des genres en régimes transculturels

- Nadia Setti (littérature comparée, Université de Paris 8 Saint-Denis, Centre d'études féminines et d'études sur le genre) : La créolisation et le métissage de langues et idiomes : un génie de langues maternelles ?

Discutantes : Delphine Gardey (sociologue et historienne, Université de Paris 8 Saint-Denis, GTM), Rada Ivekovic (philosophe, Université de Saint-Étienne)

Lundi 21 janvier, 14h-17h (site Pouchet)

- Josiane Boutet (sociolinguiste, IUFM de Paris, Université Paris 7 Denis-Diderot) : La vie verbale au travail : une notion pour l'analyse du travail ?

Discutant : Yves Clot

Lundi 18 février, 14h-17h (site Nanterre)

L'organisation en réseau

- Marie Raveyre (sociologue et économiste, IRES) : Contribution à l'approche socio-économique des réseaux : au-delà des réseaux sociaux, la question de la coordination et de l'organisation

- Régine Bercot (sociologue, Université de Paris 8) : Les réseaux de santé, des conceptions différentes de l'organisation en réseaux

Discutant : Pierre Veltz

21-22 février 2008 (date et lieu à confirmer)

Colloque international Genre et migrations

(Le programme de cette séance sera diffusé ultérieurement.)

Lundi 31 mars (date à confirmer), 14h-17h (site Pouchet)

(Cette date peut être modifiée en fonction de la disponibilité des intervenantes.)

Le concept de monoparentalité à l'épreuve des comparaisons européennes et internationales

- Nadine Lefaucheur (sociologue CNRS, GRASS) : La monoparentalité, généalogie et usages dans les pays européens (titre provisoire)

- Yumi Garcia Dos Santos (doctorante, Université de São Paulo et Université de Paris 8 Saint-Denis) : Femmes seules chefs de familles monoparentales au Brésil, en France, au Japon

Discutante : Marie-Thérèse Letablier

Lundi 14 avril, 10h-13h et 14h-17h (site Nanterre, salle à confirmer)

Journée d'études : Travail et santé

Coordination : Isabelle Bertaux-Wiame (sociologue CNRS, GTM), Danièle Linhart (sociologue CNRS, GTM), Sabine Fortino (sociologue, Université de Paris 10-Nanterre, GTM)

(Le programme de cette journée sera diffusé ultérieurement.)

Lundi 19 mai, 14h-17h (site Pouchet)

- La construction de la sociologie du travail en France dans les années 1950-60, quel héritage ? Lucie Tanguy (sociologue CNRS, GTM)

Discutant : Michel Lallement

Lundi 23 juin, 14h-17h (site Pouchet)

Journée d'études : Classe des femmes et hétérogénéité du groupe des femmes : deux notions inconciliables ?

Co-organisée par le Réseau Thématique 24 de l'Association française de sociologie (AFS) et le GTM.

Coordination : Isabelle Clair (post-doctorante IEC), Laetitia Dechaufour (doctorante GTM), Elsa Galerand (post-doctorante GTM), Stéphanie Gallioz (post-doctorante Centre Pierre Naville), Emmanuelle Lada (post-doctorante GTM) et Danièle Kergoat (sociologue CNRS, GTM)

(Le programme de cette journée sera diffusé ultérieurement.)

Sans inscription – Contacts :

Karima Ghembaza : gtm@gtm.cnrs.fr

Sandra Nicolas : gtm@u-paris10.fr

Site Internet : www.gtm.cnrs-bellevue.fr

▲ *Genre : normes et transgression*

Hommage au centenaire de la naissance de Simone de Beauvoir et au souffle de mai

SÉMINAIRE ET CYCLE DE FILMS, 2007-2008

Depuis plus de vingt ans, une multitude d'universitaires, de laboratoires de recherches et d'associations, tant en France qu'à l'étranger, fondent leurs recherches autour des questions de genre, de sexualité et de reproduction.

D'une richesse infinie, ces pensées héritières notamment du féminisme matérialiste, et à partir d'une relecture d'auteurs français tels que Michel Foucault, Gilles Deleuze, Jacques Derrida, Monique Wittig, nous invitent à déconstruire les genres et les sexes, et appellent à une lecture croisée des oppressions spécifiques, sexuelles et raciales notamment.

Le séminaire mensuel du mercredi à 20 heures réunira des philosophes, psychanalystes, sociologues, historiens, médecins et activistes de différentes associations avec qui nous interrogerons et discuterons les questions du genre, des normes et de la transgression,

à travers neuf rencontres, qui auront lieu entre les mois d'octobre 2007 et de mai 2008.

PROGRAMME DES SÉMINAIRES

Mercredi 24 octobre 2007

- Origine et puissance des normes. Éric Fassin, sociologue et anthropologue, professeur à l'École normale supérieure, Frédéric Rambeau, professeur de philosophie à l'université Paris 8, Sabine Prokhoris, psychanalyste et philosophe

Mercredi 31 octobre 2007

- Genres, sexualités et théories féministes. Javier Saez, sociologue et traducteur, Madrid, Natacha Chetcuti, sociologue à l'EHESS-LAS et université Paris 7 Denis-Diderot-CEDREF

Mercredi 7 novembre 2007

- Art de faire / art défaire. Marcus Steinweg, philosophe, enseignant à l'École d'art de Braunschweig, Berlin, en présence de Aurélie Voltz, critique d'art

Mercredi 21 novembre 2007

- Théories queer. Marie-Hélène Bourcier, activiste *queer* et sociologue, enseignante à l'université de Lille 3 et de Paris 8, Pascale Molinier, maître de conférences en psychologie du travail au Conservatoire national des arts et métiers [CNAM], membre du comité de rédaction des Cahiers du Genre

Mercredi 5 décembre 2007

- Monde médical et construction des normes. Andréa Linhares, psychanalyste, Valérie Marange, philosophe, Vincent Hesay, cofondateur du Groupe activiste trans [GAT] et de la radio Bistouri oui-oui, Tom Reucher, psychologue clinicien, travaillant sur les questions transidentitaires et intersexes

Mercredi 9 janvier 2008

- Genres et parité en milieu de travail. Antonella Corsani, économiste, Reine Prat, agrégée de lettres, chargée de mission au ministère de la Culture, Pascale Molinier, maître de conférences en psychologie

du travail au CNAM, membre du comité de rédaction des Cahiers du Genre

Mercredi 30 janvier 2008

- Sexisme, racisme et colonialisme. Elsa Dorlin, maître de conférences en philosophie à l'université Paris 1, Louis-Georges Tin, maître de conférences en lettres à l'IUFM d'Orléans, porte-parole du Conseil représentatif des associations noires (CRAN) et président-fondateur de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, Giovanna Zapperi, docteur à l'EHESS, enseignante en histoire et théorie de l'art du xx^e siècle à l'université de Tours

Mercredi 26 mars 2008

- Les formes de résistances aux normes ici et ailleurs. Antonella Corsani, économiste, Jules Falquet, sociologue, maître de conférences à l'université Paris 7, responsable du CEDREF et membre du CSPRP, Nathalie Magnan, vidéaste et cyberféministe

Mercredi 7 mai 2008

- Genres, sexualités et reproduction. Textes des interventions sur le site : www.maisonpop.fr

À la Maison populaire – 9 bis, rue Dombasle 93100 Montreuil
Métro : Mairie de Montreuil

Programme complet et plan d'accès sur le site :
www.maisonpop.fr

En écho au séminaire, deux cycles de films mensuels, *Sun in your head*, vidéos et films d'artistes et les *Écrans sociaux*, répondent à la thématique. La programmation de ces deux cycles est conçue par Kantuta Quiros et Aliocha Imhoff de l'association « Le peuple qui manque ».

Pour le cycle *Sun in your head* ils présenteront, un vendredi par mois à 20h30, des performances, vidéos d'artistes, cinéma expérimental, documentaires et films de fiction pour esquisser une brève histoire des cinémas des corps et des identités.

Les artistes, en travaillant les normes sociales, sexuelles, raciales, et les représentations, s'évertuent à décoloniser nos imaginaires et à tenter d'inventer un langage cinématographique spécifique à ces positions

minoritaires déclinant prises de conscience collectives, puissances de vie, stratégies politiques, fabriques de soi, déconstructions et mutations identitaires, hybridations et métissages. Projections suivies d'une discussion.

Vendredi 12 octobre à 20h30

- Pionnières féministes du cinéma expérimental français. En présence des réalisatrices Michka Gorki, Danielle Jaeggi et Hélène Fleckinger (doctorante en cinéma, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Prochaines dates : 9 novembre, 7 décembre 2007 et 11 janvier, 14 mars, 11 avril, 16 mai 2008

Entrée libre, dans la limite des places disponibles.

À la Maison populaire – 9 bis, rue Dombasle 93100 Montreuil –
Tél. 01 42 87 08 68) – Métro Mairie de Montreuil

Programme complet et plan d'accès sur le site :

www.maisonpop.fr

Pour les *Écrans sociaux*, il sera présenté, un mercredi par mois à 20 heures, un panorama du cinéma qui a accompagné et construit les luttes d'émancipation, les mouvements de libération des femmes et d'affirmation des minorités sexuelles, depuis les années 1970 jusqu'aux années sida et au cinéma *queer* contemporain.

Projections et débats : 28 novembre, 19 décembre 2007 et 13 février, 12 mars, 16 avril, 14 mai 2008, au cinéma *Le Méliès*, Centre commercial, Montreuil 93100 – Métro Croix-de-Chavaux. Tarifs du cinéma, entrée libre aux débats.

Contact presse et communication :

Annie Agopian / annie.agopian@maisonpop.fr

et Emmanuelle Boireau / emmanuelle.boireau@maisonpop.fr

▲ « *Genre & Sexualités* »

ATELIER DOCTORAL PLURIDISCIPLINAIRE

Coordination : Régis Revenin : regisrevenin@noos.fr

Groupe de jeunes chercheur-e-s en sciences humaines et sociales sur les sexualités, en partenariat avec l'association « EFiGiES » [<http://www.efigies.org>], et le laboratoire « IRIS » : Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux : Sciences sociales, Politique, Santé [CNRS-EHESS-INSERM-Université Paris 13-UMR 8156] [<http://iris.ehess.fr>]

Créé en septembre 2005 au sein de l'association de jeunes chercheur-e-s en études féministes, sur le genre et sur les sexualités « EFiGiES » [<http://www.efigies.org>], l'atelier « Genre & Sexualités » s'est d'abord appelé « Etudes LGBTQ » [= Lesbien(ne)s, Gays, Bis, Trans et Queer], avant de changer de dénomination en décembre 2006.

Depuis la rentrée 2007-2008, l'atelier « Genre & Sexualités » fait également l'objet d'un partenariat avec le laboratoire « IRIS », qui comporte un axe intitulé « Inégalités, identifications, genre », coordonné par Eric Fassin [<http://iris.ehess.fr/document.php?id=354>].

Créé en 2007, l'IRIS est le résultat de la fusion de deux laboratoires, le CRESO [Centre de recherche sur la santé, le social et le politique], et le GTMS [Genèse et transformation des mondes sociaux]. Unité mixte de recherche associant le CNRS, l'EHESS, l'INSERM et l'Université Paris 13 [UMR 8156], l'IRIS réunit une cinquantaine de chercheur-e-s et une centaine de doctorant-e-s en anthropologie, droit, histoire, science politique, sociologie, santé publique et médecine légale. Leurs travaux explorent les enjeux sociaux, politiques et moraux des sociétés contemporaines sur des terrains français, européens, américains, africains, asiatiques et océaniques. Les deux localisations principales du laboratoire sont situées sur les campus de l'EHESS à Paris et de l'Université Paris 13 à Bobigny [<http://iris.ehess.fr>].

L'atelier « Genre & Sexualités » rassemble quant à lui près d'une centaine de jeunes chercheur-e-s francophones dans diverses disciplines [anthropologie, arts plastiques, études cinématographiques, géographie, histoire, langues et civilisations étrangères, lettres modernes, psychologie, sciences de l'information et de la communication, sciences politiques, sociologie, STAPS, théologie...], membres ou non de l'association « EFiGiES », et membres ou non du laboratoire « IRIS ».

L'atelier « Genre & Sexualités » est ouvert aux étudiant-e-s de premier, second et troisième cycles, ainsi qu'aux post-doctorant-e-s et aux jeunes enseignant-e-s et chercheur-e-s travaillant sur les problématiques du genre et de la sexualité.

L'atelier « Genre & Sexualités » se fixe comme objectif principal de favoriser les échanges entre étudiant-e-s, jeunes chercheur-e-s et enseignant-e-s travaillant sur les problématiques du genre et de la sexualité, notamment par le partage des savoirs et par la circulation des informations, mais aussi d'œuvrer pour le développement, la visibilité, la reconnaissance scientifiques des enseignements, études et recherches en sciences humaines et sociales sur le genre et la sexualité à l'Université.

Dans ce cadre, nos projets actuels sont :

- créer une revue électronique internationale francophone de sciences humaines et sociales à comité de lecture, spécifiquement dédiée à la sexualité ;
- organiser des événements scientifiques réguliers sur le genre et la sexualité : colloques, conférences, journées d'études, séminaires, etc. ;
- participer à la réalisation de manuels universitaires sur le genre et la sexualité ;
- mettre en place des fonds bibliographiques spécialisés facilement accessibles dans toutes les bibliothèques universitaires, et pourquoi pas, une bibliothèque publique [municipale ou universitaire] spécialisée sur les sexualités ;
- œuvrer à la création d'allocations de recherches, de programmes d'échanges, de postes et d'heures d'enseignements et de recherches sur la sexualité dans les universités françaises.

Notre activité principale consiste – pour l'heure – en la tenue d'un séminaire doctoral mensuel, à Paris, auquel toutes et tous peuvent assister librement, sans inscription préalable. Les intervenant-e-s de ce séminaire, principalement de jeunes chercheur-e-s, sont sélectionné-e-s suite à un appel à contributions, diffusé sur Calenda notamment. Le séminaire a pour but essentiel de rendre visibles les travaux des jeunes chercheur-e-s et de favoriser les échanges.

Le projet de revue électronique à comité de lecture sur les sexualités est également l'un de nos principaux projets pour l'année universitaire 2007-2008.

PROGRAMME DU SÉMINAIRE DOCTORAL EFiGiES-IRIS

« GENRE & SEXUALITÉS »

Octobre 2007-Juin 2008 (interventions orales de 20 à 30 minutes)

Contact : Régis Revenin (regisrevenin@noos.fr)

Toutes les séances, sauf indication contraire, se déroulent à partir de 19 heures, en salle du Conseil, au second étage de la Maison des Initiatives Etudiantes (MIE) – 50, rue des Tournelles 75003 Paris, métro Bastille, Bréguet-Sabin ou Chemin-Vert.

Mercredi 24 octobre 2007

Figures défigurées du genre en littérature : trois enquêtes

- Jonatan Leer : « Penser la *Queer Theory* avec Roland Barthes »
- Sandra Plaza Villa : « Les figures intermédiaires chez Sade »
- Sébastien Pare (sous réserve) : « Les formes d'expression de l'inversion sexuelle dans la littérature fin de siècle »

Mercredi 14 novembre 2007

Pertinence et impertinences du genre et des sexualités : approches historiques 1

- Sandra Boehringer (sous réserve) et Rostom Mesli : « Où sont les hommes ? Approche mixte des systèmes de genre grec et romain »
- Valentina Denzel : « L'homosexualité dans le genre de l'épopée, du théâtre et de l'opéra à l'exemple des personnages du Roland furieux (1532) »
- Nathalie Vander Stucken : « Hercule et Omphale : évolution de la perception d'un couple mythologique du XVI^e au XIX^e siècle : étude de genre »

Mercredi 21 novembre 2007

Pertinence et impertinences du genre et des sexualités : approches historiques 2

- Pierre Bar : « La sexualité en procès »
- Anaïs Bohuon : « Sexualité des sportives : contradictions dans

les discours biomédicaux sur la pratique physique et sportive des femmes au tournant du xx^e siècle »

- Bernard Dauven : « La place des femmes dans la justice des xv^e et xvi^e siècles : une clef pour la compréhension des rapports entre normes et pratiques ? »

Mercredi 5 décembre 2007

Quand le cinéma s'en mêle : études filmographiques du genre

- Delphine Chedaleux : « Approche *gender* et socioculturelle de la figure de jeune premier incarnée par Jean Marais dans *Carmen* (Christian Jaque, 1942) »
- Marianne Kac-Vergne : « Représentations de la masculinité dans le cinéma de genre hollywoodien contemporain (1980-2005) »
- Yola Le Caïneg : « La question des sexes chez Cukor : étude du film *Adam's Rib* (1949) »

Jeudi 17 janvier 2008

Pratiques et mises en forme de l'homosexualité : le pouvoir en jeu et l'enjeu du couple

- Émilien Flouret : « Jouer les pouvoirs et la masculinité : regard sur les pratiques de pouvoirs érotiques et consensuelles entre hommes »
- Claudia Krell : « Le couple homosexuel (en Allemagne) : amour et/ou sexualité ? »
- David RISSE : « Couples gais québécois en montée et en désarroi : sociologie de paradoxes homo-internationaux »

Mercredi 20 février 2008

Visibilité et invisibilité des lesbiennes et des gays : un état des lieux

- Marianne Blidon : « Se tenir par la main, s'embrasser publiquement : approche empirique et géographique d'une pratique sociale »
- Alexandra Dupont : « Un point sur les usages du minitel et d'Internet par la population gay et lesbienne »
- Luca Greco : « Projet familial et planification linguistique : les procédés de catégorisation identitaire dans un groupe de parents et de futurs parents gays et lesbiens »

Mardi 11 mars 2008

Pratiques lesbiennes et féminines des scènes et des mises en scènes musicales

- Séverine Hettinger : « Pratiques féminines et arts électroniques des années 1970 à nos jours »
- Sarah Nancy : « La voix féminine : enjeux esthétiques et politiques »
- Anne-Laure Pichon-Alessandrini : « Scènes musicales lesbiennes parisiennes »

N.B. : Cette séance aura exceptionnellement lieu de 18 à 21h, à l'École normale supérieure – 48, boulevard Jourdan 75014 Paris, métro Porte d'Orléans ou RER Cité Universitaire.

Jeudi 20 mars 2008

La psychanalyse a-t-elle [encore] un sexe ? Trois questions

- Beatriz Carneiro Dos Santos : « Sexuel, politique et multitemporel : le dialogue entre Judith Butler et la psychanalyse »
- Lionel Le Corre : « Existe-t-il des psychanalystes lesbiennes ? L'homosexualité des psychanalystes en débat »
- Glenn Le Gal : « Un regard psychanalytique sur la sexualité : sexuation, choix d'objet et corps »

Mercredi 16 avril 2008

Implications identitaires dans les pratiques militantes et dans les pratiques du militantisme

- Martine Gross : « Peut-on être sociologue et militante ? »
- David Koussens : « *Coming Out, Coming Back, Coming In* : des catholiques homosexuels et leur paroisse. Le cas de Saint-Pierre-Apôtre de Montréal »
- Régis Schlagdenhauffen : « [Sociologie de] la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme »

Mercredi 21 mai 2008

Sida : méthodes de prévention et méthodes de recherche

- Cécile Chartrain : « L'exemple de Solidarité Sida : engagement associatif et sexualité »
- Gabriel Girard : « Homosexuels et VIH/SIDA : la prévention est-elle devenue un problème ? »

Jean-Yves LE TALEC : « Recherches sur le sida et questions de méthode »

Mardi 3 juin 2008

Phénoménologie de la prostitution : de la rue à l'hôtel

• Marina França : « Travailleuses du sexe et clients : la sexualité dans les chambres d'hôtels de la zone bohème de Belo Horizonte (Brésil) »

• Gabrielle Schnee : « La prostitution de rue à Rennes, de la revendication riveraine à l'action publique locale : les habitants du quartier Saint-Hélier et leurs élus (2001-2006) »

• Bilan du séminaire 2007-2008



« *La formation doctorale à l'épreuve des rapports de pouvoir : contexte institutionnel, genre et générations* »

JOURNÉE D'ÉTUDES ANEF-EFiGiES

Samedi 24 novembre 2007 – Université Paris 7

La volonté d'organiser une journée d'études sur les rapports de pouvoir qui traversent la formation doctorale dans l'université française est née de la réflexion croisée de doctorantes et d'enseignantes-chercheuses sur l'expérience des rapports hiérarchiques, des conflits de travail et des situations de violence, en particulier de harcèlement sexuel, à l'université. Cette journée est ainsi co-organisée par l'Association nationale des études féministes (ANEF) qui rassemble des actrices de la société civile et des chercheuses dans le domaine des études sur les rapports de genre, ainsi que par l'association EFiGiES (Association des jeunes chercheuses et chercheurs en études féministes sur le genre et la sexualité) qui regroupe essentiellement des doctorant-e-s mais aussi des étudiant-e-s de premier et second cycle.

La question du harcèlement sexuel dans le suivi doctoral a été l'élément déclencheur de la réflexion engagée en ce qu'elle a révélé un certain nombre de logiques, de mécanismes, de situations auxquels des doctorant-e-s ont été confronté-e-s : précarité statutaire et économique, dépendance financière à l'égard du-de la directeur-trice de thèse, absence d'encadrement scientifique, isolement et absence d'instances de recours possible, immobilisme de l'institution face à ces questions.

Ce constat invite à réfléchir à l'encadrement doctoral et à son organisation, mais de manière plus fondamentale pose la question du statut des doctorant-e-s (au regard par exemple du droit du travail...).

L'objectif de cette journée est donc d'une part de favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances auprès des étudiant-e-s, comme des enseignant-e-s, sur le fonctionnement institutionnel de l'université et, d'autre part, d'examiner comment ce fonctionnement institutionnel est générateur de rapports de pouvoir et d'inégalités sociales entre les personnels enseignants, entre les étudiant-e-s, et dans la relation pédagogique qui lie le ou la doctorant-e avec sa ou son directeur-trice de thèse. Il s'agit, en procédant à l'examen du caractère structurel de ces rapports de pouvoir, d'identifier les mécanismes qui non seulement participent à la production de ces inégalités sociales, mais aussi favorisent dans certains contextes l'émergence de situations d'abus de pouvoir telles que l'appropriation par un-e enseignant-e du travail de recherche mené par un-e étudiant-e ou encore le harcèlement sexuel. Quelle connaissance les doctorant-e-s ont-ils-elles des diverses instances de l'université (conseil scientifique, commissions de spécialistes, etc.) et de leur fonctionnement ? Comment accèdent-ils-elles ou n'accèdent-ils-elles pas à l'information sur ces instances et sur les procédures qui les régissent ? Quels recours ou issues s'offrent à eux-elles en cas de dysfonctionnement de la relation pédagogique, qu'il s'agisse de l'absence d'encadrement, de l'émergence d'un conflit ou d'une situation d'abus de pouvoir à leur égard ? Dans quelle mesure les conditions de travail des enseignant-e-s chercheur-e-s favorisent-elles aussi ces situations préjudiciables aux étudiant-e-s ?

Penser les rapports de pouvoir à l'université implique également de saisir comment les inégalités de statuts (professeur-e, maître-sse de conférences, post-doctorant-e, ATER, vacataire, doctorant-e, étudiant-e de premier et second cycle) se combinent avec les autres formes d'inégalités sociales : les inégalités de genre (accès plus aisé pour les hommes que pour les femmes aux statuts de professeur ou de directeur de recherche, division socio-sexuée du travail d'enseignement et de recherche ; orientations disciplinaires différenciées des étudiants et étudiantes), les inégalités entre générations (cantonnement durable des jeunes chercheur-e-s dans les statuts précaires, division générationnelle et statutaire du travail d'enseignement et de recherche), les discriminations raciales, les discriminations homophobes ou les

inégalités liées aux appartenances de classe sociales (connaissance différenciée des étudiant-e-s du fonctionnement universitaire selon les milieux sociaux d'origine ; inégalités de ressources financières). Appréhender ensemble ces diverses formes d'inégalités permettra de mieux comprendre ce qui se joue dans la relation pédagogique. Quels sont les effets de ces multiples inégalités statutaires sur l'expérience de la thèse, sur l'insertion professionnelle des jeunes chercheur-e-s ? Comment le fonctionnement institutionnel de l'université participe-t-il à ce que des situations de violences tel le harcèlement soient possibles ? Si l'on considère à la suite de Catharine A. MacKinnon que le harcèlement sexuel constitue une discrimination de sexe qui porte préjudice aux carrières professionnelles des femmes, l'analyse de ce fonctionnement institutionnel en termes de genre doit permettre d'identifier en quoi celui-ci porte préjudice à l'insertion professionnelle des jeunes chercheuses.

La coopération associative indique, sur le plan de la méthode, le souci de veiller à ce que cet espace de réflexion soit d'emblée construit comme un espace commun aux différentes générations d'étudiant-e-s, d'universitaires et de personnels des universités, tirant partie des expériences croisées, des connaissances et de leurs zones d'ombres – communes, mutuelles, polémiques.

Cette journée se déroulera en quatre sessions de discussion :

La première sera consacrée aux enjeux de l'organisation de la formation doctorale au regard des rapports de pouvoir et vise la mise au jour de ses dysfonctionnements.

La deuxième traitera des discriminations de genre à l'université qui traversent tant la relation pédagogique que les évolutions de carrières des personnels enseignant-e-s.

Suivra une troisième session consacrée au harcèlement sexuel à l'université qui procédera, à partir de l'analyse de données quantitatives et de récits, à la description des processus et fonctionnements institutionnels qui le rendent possible.

Enfin, la quatrième session proposera une réflexion collective à partir d'exemples de dispositifs proposés ou mis en place dans certaines institutions françaises.

Comité scientifique : Blanchard Soline, doctorante à l'université Toulouse-Le Mirail, présidente d'EFiGiES • Bugnon Fanny, doctorante à l'université d'Angers, membre du bureau d'EFiGiES • Cresson Geneviève, professeure à l'université Lille 1, membre du C.A. de l'ANEF • Décuré Nicole, professeure à l'université Toulouse 3, membre du C.A. de l'ANEF • Emo Anne-Claire, doctorante au CNAM, vice-présidente d'EFiGiES • Ferrand Michèle, directrice de recherche au CNRS, présidente de l'ANEF • Houel Annik, professeure à l'université Lyon 2, membre du C.A. de l'ANEF • Le Feuvre Nicky, professeure à l'université Toulouse le Mirail, membre du C.A. de l'ANEF • Lhomond Brigitte, chargée de recherches au CNRS, membre du C.A. de l'ANEF • Mosconi Nicole, professeure à l'université Paris X, membre du C.A. de l'ANEF • Picq Françoise, maîtresse de conférences à l'université Paris-Dauphine, membre du C.A. de l'ANEF • Revenin Régis, doctorant à l'université Paris 7, membre du bureau d'EFiGiES • Sourd Cécile, doctorante à l'université Lyon 2, membre du bureau d'EFiGiES

Comité d'organisation : Andro Armelle, maîtresse de conférence à Paris I, membre du C.A. de l'ANEF • De Gasquet Béatrice, doctorante à l'EHESS, membre du bureau d'EFiGiES • Fougeyrollas Dominique, chargée de recherche au CNRS, membre du C.A. de l'ANEF • Hamel Christelle, chargée de recherches à l'INED, membre du CA de l'ANEF • Hatzipetrou-Andronikou Reguina, doctorante à l'EHESS, membre du bureau d'EFiGiES • Jacquemart Alban, doctorant à l'EHESS, membre du bureau d'EFiGiES • Schweier Sibylle, sociologue, Programme DAPHNE de l'Union Européenne • Steinauer Odile, doctorante à l'EHESS, trésorière d'EFiGiES

PROGRAMME PRÉVISIONNEL (participations à confirmer)

9h-9h15 : Accueil des participant-e-s

9h15-9h45 : Ouverture : IEC / HALDE

9h45-11h15 : Les enjeux de la formation doctorale

- Collectif droit d'entrée : Les doctorant-e-s face à l'institution
- Les enjeux de l'organisation institutionnelle de la formation doctorale
- Baptiste Coulmont (sociologue, Université Paris 8) : Procédures implicites et explicites de recrutement et de qualification

11h30-12h45 : Discriminations hommes femmes à l'Université

- Delphine Naudier (sociologue, CNRS) : Relation pédagogique et rapports sociaux de sexe
- Catherine Marry (sociologue, CNRS) : Carrières universitaires : plafond de verre et division socio-sexuée du travail d'enseignement
- Armelle Le Bras-Chopard (science politique, UVSQ) : Les missions égalité à l'université : bilan et perspectives

14h-15h30 : Le harcèlement sexuel à l'Université

- Sibylle Schweier (sociologue, Programme DAPHNE de l'Union Européenne) et al. : Analyse du harcèlement sexuel au regard de l'imbrication des rapports de pouvoir
- Maryse Jaspard (démographe, Paris 1) : Violences sexistes à l'université
- Jacqueline Heinen (sociologue, UVSQ) : Vers une politique publique de prise en charge du harcèlement sexuel à l'Université

16h-17h30 : Réflexions et propositions d'actions pour une transformation de l'encadrement doctoral

- HALDE : Position de la HALDE sur harcèlement sexuel et discrimination ?
- AVFT (Association contre les Violences faites aux Femmes au Travail)
- Armelle Andro (démographe, Paris 1) et Alice Debauche (statisticienne, INED-IEP) : Historique de la construction du statut des doctorant-e-s à l'INED
- Christelle Hamel (chargée de recherches, INED) : Propositions du collectif CLASCHES pour le traitement du harcèlement sexuel à l'université

«*Masculinity and daily life*»

EMAKUNDE, 5 AND 6 NOVEMBER 2007,
DONOSTIA-SAN SEBASTIÂN

This Conference aims to analyse the repercussion of traditional models of masculinity on the daily lives of both women and men. This will be done within the framework of the different activities that

Emakunde is carrying out to foster the participation of men in the work for the equality of women and men.

<http://sare-emakunde.com>

« *Genre et citoyenneté d'ici et d'ailleurs* »

JOURNÉES D'ÉTUDE

30 novembre-1^{er} décembre 2007, Université de Perpignan

Journées d'étude organisées par l'association « idem, question de genre » (Association de recherche et d'action pour la promotion de la réflexion sur le genre et en lutte contre les discriminations de sexes), en partenariat avec l'Université de Perpignan, la ville de Perpignan, la Délégation des Droits des Femmes, L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, l'Observatoire de la Parité.

Longtemps exclues de la vie publique et cantonnées aux activités familiales et domestiques, les femmes ont progressivement conquis l'accès à une citoyenneté pleine et entière. La volonté d'émancipation féminine et la revendication d'un statut égal à celui des hommes se sont ainsi manifestées au cours du vingtième siècle par la conquête des libertés politiques, la reconnaissance du principe d'égalité des droits et la remise en cause de l'ordre traditionnel au sein de la famille. L'illégitimité des femmes dans tous les domaines de la vie publique est aujourd'hui dénoncée de par ses aspects discriminatoires. La norme de genre « féminin » apparaît alors comme injustifiée et à corriger, pour favoriser une identification valorisée des filles et des femmes, quels que soient les âges, les origines, les orientations sexuelles, les mœurs, les apparences physiques, les adhésions religieuses, politiques et syndicales.

C'est dans cette perspective que se placent les actions de l'association « idem, question de genre », en cherchant notamment à faire état de la permanence de la participation des femmes dans l'histoire et dans l'actualité.

Ainsi, l'exposition « Femmes oubliées dans la citoyenneté » réalisée en 2007, cherche à réhabiliter des femmes qui ont su résister, ignorer et/ou contourner ces normes de genre. Pensées comme scan-

daleuses, exceptionnelles, hérétiques ou guidées par la cécité amoureuse, la pensée dominante leur octroie peu de place et perpétue ainsi leur invisibilité et leur mutisme.

Les incidences discriminantes de ce traitement font place à l'enjeu actuel d'instruire une culture juste et équilibrée en terme de sexes puisque l'histoire des nations s'est construite avec les deux sexes. L'accès récent des femmes à l'enseignement supérieur et à la recherche, ajouté au *gender mainstreaming*, permettent aux théories du genre de répondre à cette nécessité. C'est à cette démarche en cours que s'affilie le présent appel à propositions.

Les objectifs de ces journées d'étude sont ainsi de recenser les données concernant la mémoire des femmes locale et transfrontalière afin de :

- Dynamiser la réflexion sur le genre et réunir les différent-e-s acteurs et actrices.
- Contribuer à l'écriture de l'histoire des femmes et de transmettre ainsi un patrimoine de proximité.
- Permettre une analyse des rapports sociaux de sexes à partir des réalités et des mémoires locales.
- Promouvoir les différents apports des femmes au-delà des frontières territoriales vise à inciter une conscience collective et à « équilibrer » une culture mixte.

Françoise Birkui
francoise.birkui@univ-perp.fr

Genre, journalisme et presse écrite - Place et production des femmes et des hommes dans la presse

COLLOQUE INTERNATIONAL

Organisé par le CRAPE, à l'IEP de Rennes, 10-11 avril 2008

Si le constat de la place croissante des femmes dans les médias est largement partagé, l'analyse de ce phénomène doit être approfondie, ses mécanismes et surtout ses effets méritent d'être questionnés. Cette journée d'étude vise donc d'une part à appréhender de manière détaillée la position relative des femmes et des hommes

dans les différents secteurs de la presse, les types de rédactions, les spécialités thématiques et positions de pouvoir, et d'autre part à s'interroger sur les éventuelles transformations de la production journalistique que la féminisation engage ou accompagne, et plus généralement sur les enjeux et effets des rapports de genre dans les rédactions et dans la production journalistique .

En effet, parallèlement à l'accroissement numérique de la profession (+23 % en dix ans, entre 1997 et 2006), et à l'augmentation du niveau de diplôme moyen des journalistes, on assiste à une féminisation du journalisme. Les femmes représentent aujourd'hui 43,0 % des titulaires actuels de la carte de presse (contre 38,0 % en 1997) et même 53,1 % des personnes déposant une première demande. Cependant, de nombreuses inégalités entre les sexes persistent au sein de la profession : les femmes journalistes sont plus souvent demandeurs d'emploi que les hommes (4,5 % contre 3,7 %), pigistes (22,1 % contre 16,1 %), mais beaucoup plus rarement directrices de publication (0,5 % contre 2,1 %). Au-delà de ces données générales concernant l'ensemble des médias, comment affiner l'analyse de la place des femmes et des hommes dans la presse écrite ? Quels sont les différents mécanismes qui aboutissent au maintien de ces écarts sexués ? Il s'agit notamment de se demander si l'accès des femmes aux positions les plus dominées de l'espace journalistique est le seul ou le principal élément d'explication ou si, et comment, d'autres facteurs de spécialisation entrent en ligne de compte. La position spécifique de certains secteurs de la presse, et notamment de la presse féminine, de la presse magazine, ou des médias alternatifs, et la place particulière que les femmes y occupent pourront faire l'objet d'une attention particulière. L'enjeu sera aussi de saisir les mécanismes concrets qui interviennent ensuite dans l'affectation au sein des rédactions (secrétaire d'édition/reporter, spécialités thématiques, rédaction centrale/départementale/bureau isolé) et dans les logiques de promotion et d'accès aux responsabilités.

Par ailleurs, il s'agit de s'interroger sur les effets de cette féminisation sur la production de la presse écrite, en questionnant les mécanismes de sexuaction et la notion même de genre. Ce questionnement sociologique suppose probablement de renoncer à l'interro-

gation sur l'existence d'une « écriture féminine » ou d'une « spécificité » des femmes, pour déplacer le regard vers les mécanismes d'attribution sexuée des sujets et des spécialités (en les distinguant selon les secteurs de la presse, généraliste, magazine et féminine par exemple) et vers les rapports au genre engagés par les hommes comme par les femmes dans leur activité rédactionnelle. Quelle est la part de l'auto-affectation des femmes à des thématiques préconstruites comme féminines, et la part des assignations hiérarchiques ? Les lignes de partage des genres sont-elles figées ou varient-elles dans le temps et dans l'espace ? Les usages des thématiques féminines sont-ils uniformément conformes aux modèles dominants ou peuvent-ils laisser place à certaines formes de déplacement ou de subversion des codes sexués ? Dans quelle mesure l'anticipation de représentations sexuées du lectorat entre-t-elle en ligne de compte, ainsi que les attentes supposées des annonceurs ?

Les communications présentées lors de ce colloque international tenteront, à partir d'enquêtes de terrain dans la presse écrite et/ou d'analyses de contenu, de mettre au jour la manière dont ces logiques de genres influent sur le travail journalistique au niveau éditorial et/ou organisationnel, en s'attachant à explorer les axes suivants :

– La répartition hommes-femmes dans les différents secteurs de la presse écrite, les mécanismes de distribution genrés et leur évolution, en lien avec les transformations morphologiques du journalisme.

– Les enjeux sexués de la gestion des ressources humaines, de l'accès aux responsabilités et des rapports de pouvoir au sein des entreprises de presse, en relation avec les évolutions de la réglementation, les transformations structurelles de la presse et la configuration des marchés lectoral et publicitaire des différents secteurs.

– La question du genre des rédacteurs et de l'attribution des spécialités journalistiques, les mécanismes de construction de l'expertise, en liaison avec la construction sociale des qualités dites féminines ou masculines.

Comité scientifique : • Béatrice Damian, Infocom, Université Rennes 1-IUT de Lannion, CRAPE • Cégolène Frisque, Sociologie,

Université de Nantes-IUT de la Roche-sur-Yon, CENS (Centre nantais de sociologie) associée au CRAPE • Christine Guionnet, Science politique, Université Rennes 1, CRAPE • Erik Neveu, Science politique, IEP de Rennes, CRAPE • Roselyne Ringoot, Infocom, IEP de Rennes, CRAPE • Denis Ruellan, Infocom, Université Rennes 1-IUT de Lannion, CRAPE • Eugénie Saitta, Science politique, Université de Poitiers, CRAPE

Contact : Cégolène Frisque

Maîtresse de conférences en sociologie – Université de Nantes – IUT de la Roche-sur-Yon – Chef du département Gestion des entreprises et des administrations – 18, boulevard Gaston-Defferre 85035 La Roche-sur-Yon

Tél bureau : 02 51 47 84 62 – Tél secrétariat : 02 51 47 84 60

<http://www.univ-nantes.fr/gea-laroche>

<http://www.univ-nantes.fr/frisque-c>



Appels à contributions

*Femmes de science : figures et représentations dans
la culture anglo-saxonne du 19^e siècle à nos jours*

COLLOQUE INTERNATIONAL – 12-14 JUIN 2008

Université Stendhal Grenoble III – UFR d'études anglophones,
CEMRA EA3016

Enjeu de pouvoir, le savoir scientifique est longtemps resté un domaine masculin. Depuis le 19^e siècle, toutefois, en dépit de résistances institutionnelles et culturelles, les femmes ont gagné l'accès aux études puis, progressivement, à certaines carrières scientifiques. Ce colloque se propose de s'intéresser aux « femmes de science » autour de deux principaux axes de réflexion :

– Le premier, consacré aux pionnières et aux femmes emblématiques des 19^e et 20^e siècles, se proposera d'analyser, d'un point de vue social, politique et historique, les modalités de cet accès au savoir scientifique (y compris la façon dont certaines femmes ont pu se ré-approprier le discours scientifique) ainsi que les réactions que celui-ci a pu susciter au sein de la culture savante et dans la presse.

– Le deuxième axe de réflexion portera sur les représentations dans la fiction : comment la culture populaire fabrique- et véhicule-t-elle les images de la femme savante ? De la femme/fille du grand scientifique au cyborg androgyne de la science fiction féministe, dans quelle mesure ces représentations ont-elles évolué au cours des années ? Quel impact le mouvement féministe des années 1970 a-t-il eu sur la façon dont les femmes sont perçues et se perçoivent elles-mêmes en relation à la science ? Les communications pourront inclure des études de la culture télévisuelle, du cinéma et de la littérature.

Conférence plénière de Joan Slonczewski, professeure de microbiologie à Kenyon College (Ohio, États-Unis) et auteure de six romans de science fiction.

Les propositions (français ou anglais) devront être accompagnées d'un résumé de 300 à 350 mots et seront envoyées au comité scientifique avant le 10 janvier 2008 :

Donna.Andreolle@grenoble3.fr
et Veronique.Molinari@grenoble3.fr
avec copie à Agnes.Vere@u-grenoble3.fr.

Les Humeurs de l'humour

CRÉATION AU FÉMININ – PROJET 2006-2008

Après l'étude génétique de la création au féminin, après deux ans consacrés aux problèmes de filiation des écrivaines et artistes femmes (trois journées d'étude, un site mis en place et un livre en préparation), voici notre nouveau projet : « Les humeurs de l'humour ».

Pourquoi ce titre ? Parce que l'humour constitue un des aspects de la création au féminin ; il est souvent apparu au cours de nos travaux comme faisant partie intégrante du processus de création, mais sans recevoir de traitement spécifique.

Parce qu'il affleure souvent, éclate parfois dans les œuvres de femmes : sens du jeu, transgression joyeuse, plaisir de la fantaisie sans contrainte, mais aussi moquerie et dérision sont quelques unes des formes qu'il prend.

Et pourtant, dit-on, disent-ils, les femmes n'ont pas d'humour. Ou peut-être que l'humour des femmes est, comme l'humour dit britannique, à la fois subtil et décalé ?

Nous espérons en tout cas qu'il n'est pas aussi insaisissable car nous vous proposons d'y travailler :

À partir de toutes les modes de création possibles ; tout autant qu'un roman de Jane Austen ou un pèpère-hippo de Monique Ballian (voir site, rubrique artistes), une chorégraphie peut être pleine d'humour (je pense à Nathalie Pernet et à son fantastique *Cabaret Martien*).

Dans toutes les cultures ainsi que dans leur métissage.

Sous toutes les formes d'humour, par exemple :
Humour caustique, critique, ironique ou sarcastique
Humour de l'absurde et du non-sens
Humour narquois ou ... grivois (pourquoi pas)
Humour noir et humour politesse du désespoir
Humour petite flèche empoisonnée ou arme de combat
Humour pince-sans-rire
Humour tendre et féroce à la fois
Sous toutes les formes qu'il prend
Fantaisie, jeux de mots, litote, pastiche, parodie, caricature
Listes non exhaustives, cela va de soi.

Nous essaierons également d'en dégager les ressorts, les motivations et les buts... et puisque même quand on traite de l'humour il faut être un peu sérieux, nous vous rappelons deux classiques sur ou autour de la notion d'humour, *Le Rire* de Bergson, ou *Le Mot d'esprit et sa relation à l'inconscient* de Freud.

Colloque les 13 et 14 juin 2008. Nous attendons vos propositions.

Marianne Camus
Marianne.camus@u-bourgogne.fr



Comptes rendus

Qui gardera les enfants ? Mémoires d'une féministe iconoclaste

Yvonne Knibiehler – Calmann-Lévy, 2007, 318 p.

Les études féministes sont à la confluence de plusieurs types d'itinéraires. Yvonne Knibiehler nous livre le sien.

Une féministe iconoclaste, dit-elle, marginale et contestée parmi les féministes dont le but essentiel était « d'émanciper le sujet femme en le dissociant des obligations maternelles » tandis qu'elle demeurait persuadée que la maternité resterait un enjeu central de l'identité féminine.

Ces mémoires éclairent en effet un parcours peu habituel parmi les féministes des années 1970 qui ont ensuite développé les études féministes. C'est aussi ce qui fait son intérêt. Elle raconte une vie longtemps traditionnelle, sans drame et sans ruptures : enfance, jeunesse, mariage, enfants, donnant à voir, à travers son exemple, l'évolution de la condition féminine. Puis elle se découvre féministe et réalise l'injustice faite aux femmes ; mais cela s'inscrit encore dans la continuité, puisqu'elle devient la spécialiste de l'histoire de la maternité que nous connaissons.

Née en 1922, Yvonne Knibiehler s'est inscrite dans la longue histoire des femmes, à la suite de sa mère et ses deux grands-mères. Elles ont traversé le siècle, confrontées aux événements politiques comme aux évolutions et changements de représentations des femmes : la garçonne, le Front populaire, la guerre, la Libération, etc. Yvonne Knibiehler examine ses souvenirs avec la distance de

l'historienne. Éducation chrétienne, traditionnelle sans excès et donc sans révolte. Mère du baby boom, mais non mère au foyer, qui suit son mari au Maroc, protégée par le cocon familial, provincial et privilégié ; elle appartient à une « génération intermédiaire » entre la tradition de son enfance et la conscience.

Ne pas choisir entre sa vie de femme, de mère et sa vocation d'historienne n'était pas facile dans les années 1950 « Mais si vous avez des enfants, vous serez perdue pour l'histoire » s'est exclamé son directeur de thèse apprenant son mariage. Yvonne Knibiehler n'a pas renoncé ; mais elle a fait une longue éclipse dans sa thèse, le temps de faire et d'élever trois enfants.

C'est à plus de 40 ans, reprenant une thèse d'État après avoir enseigné vingt ans dans le secondaire, qu'Yvonne Knibiehler a « reçu la révélation de [son] propre féminisme ». La lecture du *Deuxième sexe*, longtemps après sa publication, remet en question les idées reçues. Elle devient féministe, mais c'est pour « apprendre à repenser la maternité, qui restait à [ses] yeux une pièce maîtresse de l'identité féminine ».

C'est en effet son thème de prédilection, comme le montre la longue liste des « Principaux livres du même auteur » : *L'Histoire des mères du Moyen-âge à nos jours*, *La révolution maternelle depuis 1945*, *Les pères aussi ont une histoire*, *Histoire des mères et de la maternité en Occident*, *Maternité affaire privée, affaire publique*. Celui-ci s'élargit aux questions connexes de la sexualité et de la naissance.

Yvonne Knibiehler, on le sait, a été pionnière dans les « études femmes », créant à l'université d'Aix-Marseille les premiers enseignements sur « La condition féminine », dans une démarche pluridisciplinaire, parallèle à celle de Michèle Perrot à Paris 7. En 1974-1975 elle a fondé, avec Christiane Souriau, le CEFUP (Centre d'études féminines de l'Université de Provence), « premier groupe féministe universitaire de France » et organisé le premier colloque : Les femmes et les sciences humaines (1975, Aix-en-Provence).

C'est lors de ce colloque que j'ai rencontré Yvonne Knibiehler pour la première fois. Le Groupe d'études féministes (GEF de Paris 7) s'y était rendu en nombre, accompagnant Michelle Perrot. Yvonne

Knibiehler parla de son malaise devant la contestation féministe qui piétinait les antiques rigueurs et ne respectait aucune organisation : « Les débats sont partis dans tous les sens. Des étudiantes se mettaient à tricoter comme pour narguer le sérieux de nos échanges. Ces enfantillages m'irritaient plus que de raison » (p. 175). J'ai été peinée d'apprendre ici combien Yvonne Knibielher en avait été affectée ; mais j'aimerais, trente ans plus tard, au nom des tricoteuses, tenter de corriger un malentendu.

Il y avait, certes, provocation délibérée de notre part à sortir nos tricots dans ce cadre ; mais ce n'était pas pour narguer le sérieux des débats mais plutôt pour mettre en question l'opposition classique entre masculin et féminin, entre privé et public, entre sérieux et convivial. Nous avons réappris le tricot dans les réunions du MLF et entendions investir l'espace masculin en y exprimant notre part de sociabilité féminine. Notre grande satisfaction, lors de ce colloque, fut d'entendre Michelle Perrot reprendre à son compte la position que nous y défendions, contre elle, dans le GEF : si l'histoire a ignoré les femmes, il ne peut suffire d'y ajouter un chapitre « femmes » ; il s'agit de faire « une histoire différente dans ses méthodes et dans son expression même »¹.

Yvonne Knibiehler a été sensibilisée à cette « dimension essentielle du féminisme » qu'est la maîtrise de la fécondité, à l'occasion des procès d'Aix². Elle a compris que la libre maternité était un *habeas corpus* des femmes. Elle s'était jusqu'alors peu préoccupée de cette question, identifiée aux combats du MLF, lequel ne l'avait jamais attirée. C'est peu dire ! Elle rejette violemment ce mouvement, dont la non-mixité la choque au plus haut point, elle-même n'ayant jamais connu de conflit personnel avec « ses hommes » père, frère, mari, fils. Elle reprend à son compte l'image déformée des féministes qui avait cours dans ces années-là : « Ces révoltées étaient pour la plupart des personnes jeunes, entre 20 et 30 ans, célibataires et sans enfants. La maternité restait hors de leur expérience propre, elles la pensaient en filles, souvent ivres de rancune contre leurs mères, qu'elles jugeaient complices de l'odieuse société patriarcale ».

On peut regretter que l'historienne en soit restée à ses réactions d'alors et à une appréciation unilatérale, ignorant le contexte et la

complexité des débats³. « Utopie radicale et totalitaire, le MLF fut un lieu d'affirmation identitaire excluant toute réflexion constructive sur la maternité ».

Cela est d'autant plus curieux qu'elle exempte de cette critique la Commune et le MLAC d'Aix, qui furent pourtant une des manifestations les plus radicales de cette utopie.

Yvonne Knibiehler se confronte plus volontiers aux théories féministes radicales, qu'elle conteste de façon argumentée : Christine Delphy, Nicole-Claude Mathieu, Paola Tabet, etc. Elle prend part à « ces grandes joutes idéologiques » à travers colloques, articles, ouvrages. Elle reçoit beaucoup plus mal le succès médiatique de *L'amour en plus* d'Élisabeth Badinter, d'autant qu'elle se trouve alors « cataloguée, stigmatisée » et reçoit le soutien « d'authentiques réactionnaires, nostalgiques du baby-boom ».

Par la suite, Yvonne Knibiehler participa avec Marie-France Brive à l'organisation du colloque pour le bicentenaire de la Révolution française « Les femmes et la Révolution française » à Toulouse⁴. Elle contribua au tome 4 de *L'histoire des femmes en Occident*, dirigée par Michelle Perrot et Jacques Duby. Yvonne Knibiehler se réjouit de la « caution » apportée par celui-ci : « elle a imposé une fois pour toutes l'histoire des femmes à tous ceux qui ne voulaient y voir qu'un féminisme déguisé ». C'est en se distinguant de féminisme, semble-t-il, que l'histoire des femmes a conquis sa légitimité ; et celle-ci doit être conférée par un homme.

Au moment du bilan, Yvonne Knibiehler ne craint pas de se revendiquer du féminisme : « Le féminisme est désormais inamovible, car il est l'autre face, trop longtemps cachée, de l'humanisme ». Elle considère toujours que celui-ci a fait « fausse route » sur la question de la maternité, « misant tout sur la liberté du sujet femme ». Mais elle compte sur la troisième vague pour redresser la barre et développer celui qu'elle appelle de ses vœux.

J'ai tendance à voir l'itinéraire d'Yvonne Knibielher comme un succès pour le féminisme, comme une reconnaissance des études féministes et de leur élargissement. Les points de vue se sont rapprochés et peuvent communiquer. Je suis persuadée qu'Yvonne Knibielher, en historienne, en viendra à intégrer le rôle du MLF de



façon plus nuancée. D'autant que nous pouvons nous rejoindre aujourd'hui dans la définition des prochains objectifs. « Repenser totalement l'articulation des sphères sociales, la place de la maternité et de la paternité dans le partage des charges familiales et de la vie sociale et professionnelle pourrait être le prochain enjeu du féminisme⁵ » ai-je moi-même écrit, citant Yvonne Knibielher : « Pour que la maternité ne pénalise plus les femmes, il faut cesser de la penser comme un événement intime, comme une affaire qui ne concerne que la vie privée⁶ ».

Françoise Picq

-
1. Michèle PERROT, « Où en est l'histoire des femmes ? », Intervention à la rencontre du CEFUP « La femme et les sciences humaines », Aix-en-Provence, juin 1975. Sur les débats au sein du GEF, Françoise Picq, « Du mouvement des femmes aux études féministes », in F. Basch et al. *Vingt-cinq ans d'études féministes. L'expérience Jussieu*, CEDREF Paris 7, 2001 ; F. Basch, « Introduction », Groupe féministe de l'Université Paris 7 (GEF), *Crise de la société, féminisme et changement, Revue d'en face*, Éditions Tierce, 1991.
 2. Après le vote de la Loi Veil, le MLAC d'Aix-en-Provence ayant continué sa pratique d'avortements militants a été poursuivi. Le procès, en mars 1977, a

- donné lieu à une vaste mobilisation nationale et à des condamnations légères.
3. Cf. F. PICQ, « Le Mouvement de libération des femmes et ses effets sociaux », Rapport de Recherches ATP du CNRS *Recherches féministes et recherches sur les femmes*, 1987 ; en particulier chapitre « La maternité en question »
 4. *Les femmes et la Révolution française*, Presses universitaires du Mirail, 1989, sous la direction de Marie-France Brive.
 5. F. PICQ, « Le féminisme entre passé recomposé et futur incertain », *Cités*, n° 8, 2002, p. 25-38.
 6. Y. KNIBIELHER, *Maternité, affaire privée, affaire publique*, Bayard, 2001.

Violences envers les femmes. Trois pas en avant deux pas en arrière

Sous la direction de Natacha Chetcuti et Maryse Jaspard
Bibliothèque du féminisme, L'Harmattan, Paris, 2007, 319 p.



Depuis la parution des résultats de l'enquête ENVEFF, des chercheur-e-s ont continué à publier des articles, à donner des conférences, plus ou moins liés aux données ENVEFF, pour en rappeler le contexte, pour en développer certaines mais aussi en réaction aux polémiques qu'elles ont suscitées.

L'ouvrage collectif présenté ici est une contribution remarquable et nécessaire, par la diversité de ses thématiques, à un approfondissement et un renouvellement des approches des

violences à l'égard des femmes. Il est divisé en trois parties denses consacrées aux recherches réalisées en parallèle à l'enquête ENVEFF, en analyses complémentaires ou dans son sillage, une quatrième partie rendant compte des effets produits et des regards extérieurs sur l'enquête.

L'originalité de ce livre vient d'abord du questionnement méthodologique qui le parcourt. Le projet général concerne le rôle de la recherche et de ses outils, tant conceptuels que méthodologiques, dans la « découverte » et la construction du fait social de violence envers les femmes. Ce projet est défini par Natacha Chetcuti et Maryse Jaspard comme un « combat » pour la reconnaissance politique et scientifique des violences contre les femmes dont témoignent, entre autres, les résistances rencontrées pour enquêter dans les territoires d'outremer. De ce point de vue, c'est une réussite tant les différentes contributions font preuve de rigueur et d'honnêteté intellectuelles, en n'hésitant pas à nuancer les propos, à prendre les précautions nécessaires dans la présentation et l'interprétation de résultats dont la complexité n'est jamais mise en doute. C'est une posture qui mérite d'être saluée et soulignée dans un contexte d'une part de scepticisme qui entoure les résultats de ces recherches (voir plus particulièrement les contributions de Michel Bozon et d'Éric Fassin) et d'autre part de vulgarisation qui, dans une option simplificatrice, ne retient que « des chiffres ronds » (Florence Maillochon).

Un des regrets plusieurs fois exprimé par les auteures concerne la manière dont ont été reçues et traitées, dans la presse notamment, les données de l'ENVEFF. Un chiffre emblématique a été retenu, celui des « dix pour cent de femmes victimes de violences conjugales », double opération de réduction thématique et statistique opérée par la presse analysée entre fin 2000 et fin 2004 par Florence Maillochon. Le centrage sur la sphère domestique, d'une part, masque l'ensemble des violences subies par les femmes et, d'autre part, la formulation globalisante annule la diversité des formes de violence (agressions et menaces verbales, pressions psychologiques, atteintes sexuelles, etc.) que les chercheuses se sont appliquées à distinguer. Le décès de Marie Trintignant en 2003, même s'il a réactivé la visibilité des violences dans le couple, a contribué à reporter l'intérêt sur la thématique « des femmes battues », que la mise en évidence par l'ENVEFF de « situations de violence » (Jaspard et al. 2003 : 63) avait invalidée et sur les dimensions individuelles (et non sociales) de la violence conjugale. Cependant, si on peut regretter, avec les auteures, la montée en charge des interprétations psychologisantes qui ont accompagné ces

événements, on ne peut que se satisfaire en même temps de cette visibilisation des violences dans la sphère domestique, longtemps ignorées et de loin les plus nombreuses.

C'est la nécessaire complémentarité entre approches quantitatives et qualitatives pour une meilleure appréhension des faits de violence envers les femmes que manifestent, entre autres, les diverses contributions de l'ouvrage. À travers ce questionnement méthodologique, ce va-et-vient entre données quantitatives et données qualitatives, c'est le fondement et les conditions politiques et sociales de la « minoration » des femmes qui sont mis au jour.

Patricia Romito, plutôt rodée aux enquêtes qualitatives, donne des exemples des limites des unes et des autres, particulièrement éclairants. Je me limiterai à un exemple, celui des violences sexuelles, parce que le décalage entre la perception et les expériences vécues est un constat qui traverse de nombreuses contributions. Les résistances à nommer un viol et à percevoir des actes comme des violences sont corroborés par d'autres enquêtes (ici, Chetcuti et Amaral : 158 ; Cromer : 175 ; Pourette : 251) et rendent compte, comme le suggèrent les auteures, des injonctions sociales contradictoires auxquelles les femmes sont soumises, du contrôle social permanent et insidieux qui porte atteinte à leur autonomie et de leur soumission aux désirs sexuels masculins. La question des limites méthodologiques, et notamment de la formulation des questions sur le viol, est remarquablement illustrée par l'article d'Alice Debauche qui compare les résultats de l'enquête ENVEFF et ceux de l'enquête ACSF (Spira et Bajos, 1993) réalisée en 1992 sur la sexualité. Entre « Avez-vous subi des rapports sexuels imposés par la contrainte ? » (ACSF) et « Au cours de votre vie, dans votre jeunesse ou à l'âge adulte, est-ce que quelqu'un vous a forcé à avoir un rapport sexuel ? » (ENVEFF), c'est déjà la différence entre contrainte et force qui peut jouer dans la perception de l'énoncé. D'autre part, la place de la question et sa fréquence, de même que les effets du questionnaire et du travail rétrospectif qu'il amène à faire sur ses expériences sexuelles (dans l'ACSF), peuvent induire une révision de ses perceptions « à la hausse ». L'auteure donne un inventaire très fin des différentes positions que peut adopter le-la répondant-e devant ces questions où la

charge émotionnelle est forte et l'expérience traumatisante (oubli/effet mémoire ; déni/refoulement, perception/expérience) (Debauche 2007 : 86-87). Tous les textes s'accordent pour montrer que les stratégies d'autonomie des femmes sont bridées par l'exercice des violences à leur égard et qu'il n'y a pas lieu d'opposer espace privé et espace public dans le contrôle social qui s'exerce à leur encontre. C'est ce que montre Marie-Ange Schiltz en construisant un indicateur de vulnérabilité, tentative complexe et discutée certes, mais stimulante, qui résonne avec les constats de Marylène Lieber sur le sentiment des femmes d'être « exposées » dans l'espace public. Brigitte Lhomond et Marie-Josèphe Saurel-Cubizolles montrent comment, dans les parcours biographiques différenciés des femmes homosexuelles, les violences déclarées sont plus nombreuses, révélatrices d'une tentative de « remise au pas » mais aussi du sentiment d'une situation de « mineure » eu égard au modèle dominant. Même si du travail reste encore à accomplir, les auteures vont donc bien au-delà du constat général de la minoration des femmes pour en saisir les spécificités selon les orientations sexuelles, les cultures et les contextes économiques et sociaux. C'est tout l'intérêt des contributions sur les territoires d'outremer (Réunion, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie) où la parenté étant au centre de la vie sociale, (Christine Hamelin et Christine Salomon) c'est dans la sphère familiale et conjugale que s'exercent le plus de violences.

Si on ne peut, dans un temps si bref, rendre compte de toutes les contributions (il faut saluer notamment le travail de Stéphanie Condom et Christine Hamel qui montrent les « opportunités et les limitations de l'ENVEFF pour mesurer les violences envers les descendantes d'immigrées », mais aussi celui de Sybille Schweier qui met en relief les avatars conceptuels et de terrain liés à l'engagement du mouvement féministe dans le travail social), on ne peut que souligner l'intense travail de restitution, de questionnement, d'inventaire qui a été mené ici. L'impérieuse nécessité de ces analyses éclate dans un contexte où l'individualisation des rapports sociaux et le délitement des solidarités collectives conduit à noyer les rapports de sexe et de classe dans une nébuleuse dont le développement de la notion de « harcèlement moral » rend singulièrement compte (voir la remarquable analyse de

Sylvie Cromer) ¹. Les approches culturalistes mènent une sérieuse concurrence à l'interprétation des rapports sociaux en termes de système de genre (et de classe). C'est ce relativisme culturel qui fait obstacle, selon Natacha Chetcuti et Maria Teresa Amaral, à la définition des violences contre les femmes comme « crime contre l'humanité ». Puisque « Rien n'est jamais acquis. Tout peut être repris », il convient de ne pas s'arrêter en chemin et de continuer à confronter, dans un débat constructif, données et outils, questions et modèles, toujours perfectibles. On peut proposer, par exemple, de s'interroger plus sur les effets et les conditions de production du « déclaratif ». On peut aussi enrichir les données (encore très souvent manquantes) sur les conditions et les rapports de travail.

Monique Membrado, septembre 2007

-
1. Voir aussi l'intéressante contribution de Claudia de Gasparo *in* Fougeyrollas-Schwebel D., Hirata H., Sénotier D. (coord.) ; La violence, les mots, le corps, *Cahiers du genre*, n° 35, L'Harmattan, Paris, 2003.

Mixité, parité, genre dans les métiers de l'animation

Jean-Claude Gillet et Yves Raibaud – L'Harmattan, collection Animation et territoire, 2006

En janvier 2006, le département Carrières sociales de l'IUT de Bordeaux 3 a organisé un colloques « Mixité, parité et genre : quels enjeux pour l'animation ? », dont est issu le présent livre. Ces journées, présentées comme « une grande première dans le champ de l'animation culturelle » invitaient les spécialistes de l'animation (formateurs, chercheurs, professionnels et politiques) à se saisir de la question titre.

Quinze contributions sont réunies ici, quelques-unes proviennent de personnes impliquées dans des associations ou des fédérations de l'animation, la plupart sont écrites par des sociologues de l'animation ou de son public, mais rarement spécialistes de la question du genre. Celle-ci est donc le plus souvent abordée comme une question évidente (la mixité est bonne pour la promotion des femmes) ou comme le résultat d'un processus social complexe, mais rarement à partir de l'appareillage conceptuel des « études genre ».

Plusieurs chapitres (ou sous-chapitres) sont tout à fait stimulants.

Maria Santos-Saing, présente une vue d'ensemble des recherches sur les stéréotypes de genre dans les médias, dans une posture de formatrice des professionnels de l'animation, attentive à la déconstruction des stéréotypes pour « favoriser la présentation d'images non stéréotypées de la femme et de l'homme ».

Magalie Bacou vise à décrypter les « mécanismes précis du processus de féminisation des métiers de l'animation ». Elle travaille notamment sur les justifications proposées à la mixité, et leurs effets sur les recrutements ou sur la division sexuée du travail. Elle distingue :

– « un discours fondé sur une vision binaire de la complémentarité "naturelle" des sexes » qui renforce la division sexuée du travail ;

– « un discours fondé sur l'instrumentalisation de la hiérarchie des sexes » qui pose la question de la reconnaissance sociale des compétences professionnelles ;

– « un discours fondé sur l'idée d'une interchangeabilité potentielle des sexes ». Qui permet la remise en question de l'organisation sexuée du travail.

Elisa Herman prend comme point de départ la tension que produit la double injonction fréquente dans le travail d'animation : être soi-même (et ainsi être complémentaire) et être interchangeable. Elle propose des pistes d'analyse des compétences sexuées mobilisées (le *care*, l'autorité, etc.) et de leur présence différentielle dans plusieurs types d'activité (vie quotidienne, sport, pratiques culturelles).

Judit Vari s'attaque à un gros morceau, l'autorité, et « un impensé, l'autorité féminine », puisque « le pouvoir d'imposer l'obéissance s'est essentiellement construit d'un point de vue masculin ». Les corollaires sont que les femmes peinent à exercer l'autorité sur certains publics, mais aussi que des garçons peuvent être exclus de certaines activités pour cette raison-là.

Daniel Welzer-Lang insiste sur le fait que « dans un grand nombre de situations sociales, nos apprentissages de la virilité, la normopathie virile comme dit Dejours (1998), sont inadéquats pour que ceux-ci soient bien vécus », et déplore la « quasi-absence de nouveaux modèles culturels pour les hommes et de nouveaux rapports de genre dans lesquels, qu'ils le veuillent ou non, ils sont insérés ». Ce qui impose aux hommes de « changer », certains y parvenant, d'autres pas, notamment en fonction de leur capital culturel ou social.

Yves Raibaut s'interroge en géographe sur « les conditions de sa propre construction identitaire », et notamment sur la part qu'y prend l'espace urbain.

Éric Gallibour plaide pour que « la problématique de l'égalité des sexes soit intégrée dans les référentiels de formation bénévole et professionnelle ».

Dan Ferrand-Bechmann empoigne la question qui taraude tout le monde « Pourquoi si peu de femmes élues dans les instances représentatives tandis qu'elles sont tellement présentes dans des activités de terrain ». Si elle ne répond pas définitivement à cette question, elle montre que « le monde associatif n'est pas mieux loti ni

meilleur en termes d'ouverture aux femmes que le monde syndical ou politique ». Là aussi les grands principes sont affichés et bafoués, le plafond de verre se constate et la question est considérée comme secondaire.

Michel Casse travaille sur les Francas, dont les valeurs sont affichées du côté de l'égalité. Il fait un vibrant plaidoyer pour la culture de la mixité, mais en se plaçant au plan des principes il ne nous permet pas de savoir si l'égalité est, *de facto*, en œuvre dans ce mouvement d'éducation populaire.

De son côté, Maguy Maréjols se questionne sur la place que le féminisme pourrait prendre dans certains mouvements de l'éducation populaire.

Au total, il me semble que l'intérêt de ce livre collectif est surtout de nous donner à voir comment la question du genre se pose de façon diversifiée, avec des approches pas toujours explicites et parfois encore balbutiantes, mais enfin, un mouvement se crée sous nos yeux pour empoigner les vraies bonnes questions de la dimension genrée des pratiques professionnelles et de celles des usagers de l'animation. Rendez-vous dans cinq à dix ans pour assister à la maturation de ces entreprises nécessaires ?

Geneviève Cresson



Photo Nicole Décuré

Amsterdam, 1992.

Parutions

Théorie queer et cultures populaires : De Foucault à Cronenberg

Teresa de Lauretis. Traduction de Marie-Hélène Bourcier. Préface de Pascale Molinier

Chapitre I. La technologie du genre

Chapitre II. Théorie *queer* : sexualités lesbiennes et gaies

Chapitre III. Culture populaire, fantasmes publics et privés : féminité et fétichisme dans *M. Butterfly* de David Cronenberg

Théorie *queer* et cultures populaires :

M. comme problèmes

M. comme miroir

M. comme mascarade

Les fantasmes du cinéma

Bibliographie et filmographie

Quelle place pour les femmes dans les médias ?

LES RAPPORTS DU SÉNAT – RAPPORT D’ACTIVITÉ 2006-2007 (n° 375)

Gisèle Gautier, Sénatrice – Délégation aux droits des femmes et à l’égalité des chances entre les hommes et les femmes

Première partie : Compte rendu d’activité de l’année parlementaire 2006-2007

I. L’examen des propositions de lois et du projet de loi relatifs à la parité en politique

II. Le suivi de l’application de la loi du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple : la discussion d’une question orale avec débat de Mme Gisèle Gautier le 23 janvier 2007

III. L’activité internationale de la délégation

IV. La rencontre avec des lycéennes à l’occasion de la journée internationale de la femme, le 8 mars 2007

Deuxième partie : Femmes et hommes dans les médias

I. L'image de la femme dans les médias et plus particulièrement dans la publicité : des atteintes persistantes à la dignité de la personne humaine et des représentations souvent stéréotypées

II. La place des femmes dans les médias : une faible présence aux postes de responsabilité, une part limitée dans le contenu de l'information

Recommandations adoptées par la délégation

Évaluation statistique de la présence des femmes aux postes de responsabilité dans les principaux médias

Une maison sans fille est une maison morte.

La personne et le genre en sociétés matrilineaires et/ou uxori-locales

Nicole-Claude Mathieu (dir.). Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2007

Qu'en est-il de la notion de personne, femme et homme, dans ces sociétés rares qui sont à la fois *matrilineaires* (tout individu appartient uniquement au groupe de parenté de sa mère, qui transmet seule la filiation) et *uxori-locales* (c'est l'homme qui, au mariage, s'exile pour vivre chez son épouse) ? On les prétend souvent « matriarcales ». À tort, car les femmes n'y possèdent pas sur les hommes le pouvoir majeur que ces derniers ont sur elles dans les sociétés patriarcales, majoritaires dans le monde. D'autres sociétés présentées dans ce livre sont également uxori-locales, tout en reconnaissant la filiation du côté des deux parents. Et c'est ce phénomène de *l'uxorilocalité* qui est étudié ici pour la première fois en tant que lien principal entre quatorze sociétés : Hopi, Navajo, Wayuu (Guajiro), Huaorani, Matsiguenga, Shipibo-Conibo, Tulu, Muduvar, Ngazidja, Minangkabau, Ngada, Puyuma, Kavalan, Nazé.

Des régions sèches de l'Arizona à la forêt amazonienne, des Comores à l'Inde du Sud, de l'Indonésie à la Chine et à Taiwan, ces populations vivent d'économies diverses (agriculture, élevage, chasse et cueillette, horticulture, pêche, et maintenant souvent travail salarié).

Certaines de ces cultures sont résiduelles et en voie de profonde altération face au choc des « modernités » techniques, politiques et culturelles, d'autres sont encore prospères et démographiquement importantes ; certaines sont hiérarchisées, d'autres non ; la plupart sont christianisées ou islamisées, sans avoir perdu pour autant leurs spécificités. Toutes nous font découvrir des solidarités *structurelles* entre les femmes, harmonieuses ou antagonistes, et liées à l'uxorilocalité – solidarités auxquelles l'ethnologie s'est peu intéressée. On verra aussi que d'autres facteurs, internes et externes à ces sociétés, interfèrent pour produire soit une inégalité entre les sexes/genres, soit un équilibre quasi égalitaire dans les rapports hommes/femmes.

Les auteur-e-s : Sophie Blanchy, Marine Carrin, Josiane Cauquelin, Martine Gestin, Pichen Liu, Nicole-Claude Mathieu, Françoise Morin, Ok-Kyung Pak, Michel Perrin, France-Marie Renard-Casevitz, Laura Rival, Bernard Saladin d'Anglure, Alice Schlegel, Susanne Schröter, Maureen Trudelle Schwarz, Naiqun Weng.

Nicole-Claude Mathieu, anthropologue, maître de conférences à l'EHESS et membre du Laboratoire d'anthropologie sociale au Collège de France, a publié notamment *L'Arraînement des femmes* (dir., 1985) et *L'Anatomie politique* (1991).

Éditions de la Maison des sciences de l'homme

Tél. : (33) 01 49 54 26 38 - Fax : (33) 01 45 48 83 53

Courriel : andriap@msh-paris.fr

SOMMAIRE

Nicole-Claude Mathieu, Introduction – Circulation des hommes, permanence des femmes, matriarcats imaginaires et autres curiosités...

Amérique du Nord

1. Alice Schlegel, Terre, maison, kiva et constructions du genre chez les Hopi (1880-1930)

2. Maureen Trudelle Schwarz, Perpétuer le soin de la Terre par le matrilignage chez les Navajo

Amérique du Sud

3. Michel Perrin, La femme wayuu (guajiro) : fixité, intériorité et multiplicité

4. Laura Rival, Proies meurtrières et rameaux bourgeonnants. Masculinité et féminité en terre huaorani (Amazonie équatorienne)

5. France-Marie Renard-Casevitz, « De l'égalité des deux sexes » au fondement de l'imaginaire social chez les Matsiguenga (Amazonie péruvienne)

6. Françoise Morin et Bernard Saladin d'Anglure, Excision féminine/incision masculine ou la construction sociale de la personne chez les Shipibo-Conibo d'Amazonie péruvienne

Inde

7. Marine Carrin, Le meurtre symbolique des jumelles en pays tulu (Inde du Sud) : la dramatisation ritualisée de la matrilinearité

8. Martine Gestin, De la dominance symbolique des femmes au pouvoir effectif des hommes. Maternité, désir et hiérarchie chez les Muduvar (Inde du Sud)

Océan Indien et Indonésie

9. Sophie Blanchy, Maison de la sœur, maison de l'épouse. Organisation sociale et genre à Ngazidja (Comores)

10. Ok-Kyung Pak, L'énigme des ancêtres mâles chez les Minangkabau « matrilineaires » de Sumatra-Ouest (Indonésie)

11. Susanne Schröter, Parenté, herméneutique et notions de genre. Les facettes du pouvoir sexué... chez les Ngada d'Indonésie orientale

Monde chinois

12. Josiane Cauquelin, Puyuma (Taiwan), une société (in)égalitaire

13. Pi-chen Liu, Cerf-amant, coq-mari et femmes chamanes. Disjonction des sexes chez les Kavalan (Taiwan)

14. Naiqun Weng, La femme comme mère, l'homme comme fils. Le genre et la notion de personne chez les Nazé du Sud-Ouest de la Chine

Martine Gestin, Postface – Un défi à l'entendement : échange matrimonial et rapports hommes-femmes en sociétés matrilineaires et/ou uxori-locales

*Mots d'elles**Paroles de cheminotes en Nord-Pas-de-Calais*

Marie Moinard. Des Ronds dans l'O éditions

À l'occasion de la journée internationale des femmes du 8 mars 2007, un ouvrage a été réalisé en collaboration avec le C.E. SNCF du Nord-Pas-de-Calais sur le thème des conditions de travail des femmes. Marie-Christine, Chantal, Sylvie, Hélène et bien d'autres se sont confiées à Marie Moinard. Leurs témoignages, racontés avec sincérité, sont ceux de femmes qui travaillent et se battent dans la société actuelle cherchant constamment la reconnaissance et la place qu'il leur revient.

Comme le dit Catherine Génisson, parlementaire et auteure de la loi qui porte son nom venue soutenir la loi Roudy concernant la parité homme/femme, dans sa préface de l'ouvrage : « Il faut parvenir à une réelle égalité et non à un égalitarisme réducteur ».

Sur un panel de 120 femmes environ, seules 17 ont accepté de répondre. Le problème majeur fut de les mettre en confiance et qu'elles se libèrent sans peur des représailles. Les thèmes principaux sont la parité homme/femme, les conditions de travail, les opportunités



d'évolution au sein d'un gros groupe, le partage des tâches avec les hommes, la tentative de trouver du temps de loisir et l'affirmation et le respect de la féminité.

Le ton volontairement proche du récit est celui de nos échanges qui pour celles qui se sont livrées furent intenses. Ainsi figure en quatrième de couverture cette phrase de Sylvie : « Il faudrait que les femmes prennent la parole, mais c'est encore difficile. »

Ce récit est plein d'émotion, de spontanéité, de sincérité et de repères historiques et socio-culturels. Provoquant rires et larmes, honnête et émouvant, il ne laisse indifférent à aucun moment.

Pour le commander, envoyer un mail à :

contact@desrondsdanslo.com ou tél. : 01 48 76 10 27

Des Ronds dans l'O – 112, avenue de Paris 94300 Vincennes

<http://www.desrondsdanslo.com>

Genre et légitimité culturelle. Quelle reconnaissance pour les femmes ?

Sous la direction de Delphine Naudier et Brigitte Rollet. Bibliothèque du Féminisme, L'Harmattan

Longtemps, on a entendu que la « création » est une affaire d'hommes ; que les femmes sont lectrices, spectatrices, amatrices, mais non point créatrices, ou alors à titre d'exception comme Labé, Vigée-Lebrun, Colette. Après presque trente ans de recherches féministes, nous savons que malgré la multiplication des exceptions durant le dernier demi-siècle, les conditions historiques seules n'expliquent pas les obstacles rencontrés, l'absence des femmes dans certains arts ou le manque de postérité de leurs œuvres. Devant cette résistance à la création féminine, nous avons réalisé que les champs de la culture ne sont remplis d'hommes (de certains hommes) que parce que des idées bien établies leur permettent de s'y croire attendus, des réseaux de s'y établir, des mécanismes de s'y imposer et des institutions d'y survivre et d'y faire perdurer leur mémoire. La plupart du temps, les femmes ne bénéficient que faiblement, voire pas du tout, de ces supports qui font la légitimité des créateurs. Et pourtant

elles créent. Certaines, en connaissance de cause ; d'autres, dans l'ignorance ou le mépris de ces contingences ; et d'autres encore, dans l'illusion du « temps venu » de l'indifférence des sexes.

Les différentes contributions proposent un éclairage sur ces questions de légitimité (ou son absence) pour les femmes écrivains et les femmes artistes, des pionnières des Beaux-Arts au cinéma de l'après-guerre.

SOMMAIRE

Introduction, Delphine Naudier et Brigitte Rollet

Des femmes d'exception : l'exemple de l'Académie Royale de peinture et de sculpture, Sandrine Lely

Quelle(s) légitimité(s) pour les peintres de fleurs ? Genre, art et botanique au 19^e siècle, Séverine Sofia

La République face à l'accès des femmes à la méritocratie : enjeux et controverses (France, 1880-1940), Juliette Rennes

Éléments de réflexion sur la question du genre dans la poésie moderne et contemporaine, Évelyne Lloze

La femme auteur à l'époque 1900: débat et tentatives de légitimation, Rotraud Van Kulesa

La légitimité littéraire des écrivaines : une reconnaissance en trompe-l'œil ? Les lauréates du Goncourt, Delphine Naudier

Reconnaissance, invisibilité et invisibilisation des réalisatrices françaises, Brigitte Rollet

Inégalité et rapports sociaux : rapports de classes, rapports de sexes

Roland Pfefferkorn. Paris, éd. La Dispute, 2007

SOMMAIRE

Introduction : L'éclipse des classes, l'émergence du genre

Partie I : Disparition et retour des classes sociales

Introduction : Vieilles querelles autour des classes

Chapitre I : Le paradoxe du tournant néolibéral

Chapitre II : L'étrange occultation des classes et les discours de substitution

Chapitre III : Le retour des classes

Partie II : L'émergence du genre

Introduction : Rompre avec le naturalisme : des rapports de classe aux rapports sociaux de sexe

Chapitre IV : La révolution féministe : penser l'oppression des femmes

Chapitre V : Genre et/ou rapports sociaux de sexe ?

Chapitre VI : Quelles transformations des rapports sociaux de sexe en France ?

Conclusion

Articuler les rapports sociaux

Bibliographie

Le métier d'orthophoniste : langage, genre et profession

Laurence Tain (dir.). Éditions de l'École nationale de la santé publique

Qui sont les orthophonistes ? Pourquoi, comment devient-on orthophoniste ? Quels sont les modes d'exercice de ce métier ? Quelle place aujourd'hui pour l'orthophonie dans le système de santé ? Autant de questions qui trouvent pour la première fois une réponse dans cet ouvrage pionnier, réunissant des compétences variées en orthophonie et en sciences sociales.

Fondé sur une enquête rétrospective portant sur les générations d'orthophonistes formées à Lyon depuis l'ouverture de l'école et sur une centaine d'entretiens réalisés auprès de professionnels, le métier d'orthophoniste présente :

- une exploration du passé, du présent et de l'avenir de la profession ;
- un portrait diversifié de l'orthophonie : pratiques spécialisées différentes ;
- publics, relations interprofessionnelles, contexte libéral / hospitalier ;
- un miroir de l'expérience vécue avec des témoignages, des extraits d'entretien.

Cette étude sur l'essor d'une profession presque exclusivement féminine rejoint les questionnements généraux sur la médicalisation de la société et la place des femmes et des hommes dans ce processus.

TABLE DES MATIÈRES

Préfaces, Laurence Adelé et Alain Morgon, Claude Dubar

Introduction de Laurence Tain

Partie I : Structuration de la profession : émergence, organisation et légitimation

Chapitre I. L'émergence de l'orthophonie : à la croisée des chemins (1930-1940), Virgnie de Luca, Raphaëlle Vilboux

Chapitre II. L'institutionnalisation de l'orthophonie : vers l'autonomie (1940-2005) ? Claudine Philippe

Chapitre III. L'évolution des domaines d'intervention des orthophonistes, Nicky Le Feuvre

Chapitre IV. Spatialisation/spécialisation ?, Muriel Sanchez

Chapitre V. La profession d'orthophoniste-logopède dans une perspective européenne, Nicky Le Feuvre

Partie II : Parcours d'orthophonistes : diversité et identité professionnelles

Chapitre I. Les pionnières : récits de trajectoires dans les années 1950-1960, Virgnie de Luca, Raphaëlle Vilboux

Chapitre II. Qui choisit le métier d'orthophoniste... et comment ?, Hélène Bretin

Chapitre III. « Spécialistes » de la rééducation vocale : des parcours entre deux mondes, Caroline Leclerc

Chapitre IV. Les carrières sexuées des orthophonistes, Nicky Le Feuvre

Chapitre V. Les hommes orthophonistes, Hélène Bretin, Claudine Philippe

Partie III : Confrontations interprofessionnelles : reconnaissance et délimitation du territoire

Chapitre I. Élaborer des frontières interprofessionnelles : un enjeu de légitimité, Renaud Perdrix

Chapitre II. Des orthophonistes dans deux services hospitaliers : de la difficulté de faire équipe, Corinne Rostaing

Chapitre III. Des orthophonistes dans le monde de la voix : savoir, savoir-faire et légitimité, Marion Bergeras, Laurence Tain

Chapitre IV. La profession d'orthophoniste face à l'école élémentaire : au-delà d'une confrontation ?, Claudine Philippe

Partie IV : Relations avec les publics : images et interactions

Chapitre I. L'orthophonie en photographie : illustrations dans la presse écrite, Évelyne Rogniat

Chapitre II. « Les troubles du vieillissement » : une voie nouvelle pour les orthophonistes ? Simone Pennec

Chapitre III. Familles d'origine maghrébine et orthophonie : le vécu de la prise en charge, Emmanuelle Santelli

Chapitre IV. Entre « parler droit » et « sonner juste » : les arrangements entre orthophonistes et patientèle au cours d'une rééducation vocale, Élisabeth Fortin, Pascaline Guth, Laurence Tain

Chapitre V. « L'orthophonie aux mains nues » : la pratique professionnelle à l'épreuve de l'expérience humanitaire, Spyros Frangiadakis

Conclusion de Laurence Tain

Réflexions sur une démarche

Compter les orthophonistes : des enjeux professionnels et de santé publique, Fabrice Foroni

Analyser les données quantitatives : approches transversales et longitudinales, Sylvie Gros

Rencontrer les acteurs, comprendre une profession : l'éclairage qualitatif, Renaud Perdrix



Périodiques

Prochoix

N° 37, été 2006

Hommage à Odile Dhavernas

Ce numéro contient surtout (à mes yeux) un hommage à Odile Dhavernas qui a « déposé ses bagages trop lourds à porter » le 12 mars 2006 pour ne pas laisser la maladie d'Alzheimer lui voler la maîtrise de sa propre vie.

Ses amies et partenaires de luttes et de quarante ans de mouvement des femmes prennent la parole tout à tour pour dire l'indicible. Comment résumer en deux pages toute une vie de complicités, de luttes, d'aventures féministes, de théorisation et d'actions pratiques, tout le sérieux, la construction intellectuelle et les fous-rires, le privé et le politique irrémédiablement mêlés, l'invention des concepts et de la vie quotidienne dans la même foulée ?

Pour qui, comme moi, ne l'a connue que par écrit (et quels écrits ! quand donc les rééditera-t-on pour que nos filles et petites-filles, jeunes collègues et étudiantes, s'en emparent à leur tour ?) cet hommage suscite des réactions contradictoires : une grande envie d'en savoir plus, de la relire et une forme de gêne devant ces témoignages un peu hagiographiques rendus maladroits par l'émotion tangible de ces féministes qui pleurent leur amie et leur jeunesse à la fois. C'est en tout cas une lecture pathétique et difficile, sur la corde raide, où seule l'empathie pour la défunte et pour ses endeuillées permet d'accepter que l'on passe outre les habituelles conventions de réserve ou de pudeur face à la disparition d'une amie et au trou béant qui nous aspire derrière elle.

Amies, amies, nous sommes en deuil mais secouées par l'immense éclat de rire à l'idée du pape soi-même passant sous les fenêtres du

cabinet d'avocates où les posters « Un gros trafiquant d'opium du peuple arrêté à Paris » ont été placés suffisamment tard pour que personne ne puisse les ôter. Cet humour va nous être sacrément nécessaire dans les mois qui viennent, on aura besoin de toi, Madame.

Viendra ensuite le temps de réfléchir à ton héritage, aux idées notions et réflexions que tu nous as transmises, et pourquoi pas une journée de travail sur la nouvelle critique féministe du droit ?

Geneviève Cresson

Cahiers du CERFEE

Centre de recherche sur la formation, l'éducation et l'enseignement.
Université Montpellier III

N° 25, 2007

L'orientation des filles et des garçons vers l'enseignement supérieur

Dans le n° 14 des *Cahiers du CERFEE*, paru dix ans auparavant (1997), Yveline Fumat, alors MCF en sciences de l'éducation à l'université de Montpellier 3, mettait en évidence dans son éditorial, que « une fille a maintenant le droit de choisir n'importe quelle voie professionnelle et de rêver aux plus hautes fonctions. Comment se fait-il alors que les filles semblent maintenant refuser ce qui leur est offert ? Certains phénomènes troublants montrent que tout n'a pas changé, comme si les filles hésitaient à vouloir, refusaient de s'engager, se détournaient de certains choix ».

En France, en effet, les filles réussissent mieux leurs études, comme dans la plupart des autres pays développés, quel que soit le niveau d'enseignement et quelle que soit la filière ou discipline considérée. Les filles sont plus nombreuses que les garçons à posséder le baccalauréat, elles mènent des études plus longues et elles sont plus diplômées du supérieur. Depuis 1981, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants. En 2005, les filles représentent 55,8 % des effectifs de l'enseignement supérieur (hors formation par apprentissage et alternance). Leur taux de scolarisation (à 20 ans) est supérieur de près de 10 points à celui des hommes : 45,7 % contre 35,8 %.

Dans les années 1990, les effectifs des étudiantes ont continué à progresser deux fois plus vite que ceux des garçons et les filles sont



Photo Nicole Décuré

Guatemala, 1999.

depuis 1999 aussi nombreuses que leurs homologues masculins en troisième cycle. Cette augmentation du nombre d'étudiantes s'explique par le fait que les filles sont plus nombreuses parmi les bacheliers généraux et technologiques (57 % des effectifs) que les bacheliers professionnels (43 % des effectifs), sachant que ces derniers s'orientent moins vers le supérieur. En outre, la part des filles bachelières générales et technologiques a baissé deux fois moins que la part des garçons dans les mêmes filières. Malgré cette forte dynamique des filles, leur présence reste différente selon les filières de l'enseignement supérieur.

À l'université, les femmes sont majoritaires globalement puisque, en 2005-2006, elles représentent 57,5 % des effectifs. Elles sont plus nombreuses en 1^{er} et 2^e cycles (respectivement 61 % et 57 %) et à parité avec les hommes en 3^e cycle (50 %). Ceci est vrai pour la plupart des disciplines mais il y a quelques exceptions comme la filière administrative, économique et sociale (AES) où les filles sont plus nombreuses en 3^e cycle que dans les deux premiers ; en STAPS et en pharmacie où la proportion féminine est la même pour les trois cycles.

Toutefois, la part des femmes selon les disciplines est très contrastée :

- largement majoritaires en langues, lettres-arts, sciences du langage, sciences humaines et sociales, droit-sciences politiques, AES, sciences de la nature et de la vie, médecine, pharmacie ;

- à parité avec les hommes en éco-gestion, odontologie ;
- minoritaires en sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur, STAPS.

Concernant les IUT et les STS, la présence plus ou moins marquée selon le sexe des étudiants dépend des filières. Dans les secteurs des services et de la production, les hommes sont majoritaires (80 %) dans les formations industrielles alors que les femmes le sont dans les disciplines tertiaires.

Les effectifs des filles en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont augmenté (+ 4,3 %) depuis 1998, notamment dans les filières scientifiques et économiques. Elles restent néanmoins en 2005-2006 moins nombreuses (41,6 %) à suivre ce type de formation post-baccalauréat. De plus, leur présence n'est pas égale selon les filières puisqu'elles représentent 75,3 % des effectifs en lettres, 54,7 % en économie et 29,2 % en sciences et, dans cette dernière filière, leur répartition n'est pas homogène puisque, par exemple, dans les classes préparatoires scientifiques (pour les deux années) à dominante maths et physique, elles ne représentent que 26,3 % des effectifs mais 68,4 % des classes à dominante biologie, chimie, sciences de la terre (BCPST).

La percée des filles dans les écoles d'ingénieurs est lente (15 % en 1984, 24,6 % aujourd'hui). Elle est, bien sûr, en grande partie liée à la moindre orientation des filles vers les classes préparatoires scientifiques de type maths-physique et technologie/sciences de l'ingénieur mais aussi vers les formations d'ingénieur universitaires.

Dans certaines filières, on remarque une stabilisation de la féminisation des effectifs : à l'IUFM (68,7 % de filles en 1995, 69 % en 2005), en pharmacie (61 % en 1980, 66,7 % en 2005), dans les écoles d'art (60,2 % en 1985, 59,4 % en 2001).

On observe néanmoins que des filières peu féminisées jusqu'à une période récente évoluent vers plus de parité et même la dépassent, par exemple :

- l'école de la magistrature (83,2 % de filles admises au 1^{er} concours en 2006),
- les écoles vétérinaires (71 % de filles admises au concours A en 2005),

- les écoles de journalisme (68 % en 2001),
- la faculté de médecine (60 % en 2005) et d'odontologie (50 % en 2001),
- les écoles de comptable (56,9 % en 2005),
- les écoles de commerce (47 % actuellement),
- les écoles d'architecture (46 % en 2005),
- les écoles juridiques et administratives (46 % en 2005),
- la formation d'officiers (44 % de filles au concours d'officiers de la 11^e promotion, 2006).

Il est plus difficile de trouver des filières peu masculinisées qui tendent vers une parité. Bien souvent les filières déjà très féminisées attirent encore plus de femmes lorsque l'offre de formation augmente, comme les écoles paramédicales et sociales (81 % en 2005).

On constate donc que les propos d'Yveline Fumat sont globalement encore d'actualité dix ans après. Toutefois, on relève de fortes percées des filles dans certaines filières où on ne les présentait pas forcément.

Dans ce numéro 25 des *Cahiers du CERFEE*, nous proposons tout d'abord de repérer l'évolution de la répartition par sexe des étudiants selon les filières en pointant les permanences et les changements les plus pertinents, puis de mettre en évidence quels sont les contextes et les conditions qui permettent à des filles de s'engager vers des études encore peu prisées par leur sexe et comment finalement une filière en dix ou vingt ans peut « renverser » son taux de féminisation. Ensuite, comment expliquer que les garçons se détournent de certaines filières vers lesquelles ils s'orientaient auparavant et qu'ils ne se tournent pas plus vers des filières à dominante féminine ?

Sources :

- R. Bouhia (2006), Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles, *Note d'information* 06-23.
- J. Fabre (2007), Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2005, *Note d'information* 07-01.
- P. Girardot (2006), Les étudiants inscrits dans les 83 universités publiques françaises en 2005, *Note d'information* 06-24.

- C. Lixi et M. Theulière (2004), Les deux tiers de la croissance des effectifs depuis 1990 sont dus aux femmes, *Éducation et formations*, n° 67, mars.
- M. Theulière (2004), L'évolution des effectifs de l'enseignement supérieur (1990-2001), *Éducation et formations*, n° 67, mars.
- F. Rosenwald (2006), Filles et garçons dans le système éducatif depuis vingt ans, *Données sociales-La société française*.

Contact : Christine Fontanini – CERFEE
christine.fontanini@free.fr

Cahiers du Genre

N° 42, 2007

Inversion du genre. Corps au travail et travail des corps

Coordonné par Yvonne Guichard-Claudic et Danièle Kergoat

En pénétrant des espaces de travail traditionnellement dévolus à l'autre sexe, femmes et hommes bousculent-ils/elles les définitions genrées de la corporéité au travail ? Pas de réponse univoque à cette question, les dynamiques novatrices se combinant aux ambivalences féminines, aux résistances masculines, aux rappels à l'ordre normatifs de l'entourage.

Lire l'introduction et les résumés des articles sur :
http://cahiers_du_genre.iresco.fr

SOMMAIRE

- Le corps aux prises avec l'avancée en mixité (Introduction), Yvonne Guichard-Claudic et Danièle Kergoat
- Les sportives « professionnelles » : travail du corps et division sexuée du travail, Christine Mennesson
- Anatomie politique, professionnelle et médiatique des femmes dans la police, Geneviève Pruvost
- L'affrontement des sexes en milieu de travail non mixte, observatoire du système de genre, Sylvie Cromer et Dominique Lemaire
- Corps en suspens : les genres à l'épreuve dans le cirque contemporain, Marine Cordier

- Le « chassé-croisé » des apparences sexuées : stratégie d'insertion professionnelle des cadres commerciaux, Oumaya Hidri
- La bonne distance. L'idéologie de la complémentarité légitimée en centres de loisirs, Elisa Herman
- De la toiletteuse au thanatopracteur. Prendre soin des corps après la mort, Laurence Hardy
- Le genre et ses frontières. Les femmes ingénieures dans le Brésil d'aujourd'hui, Maria Rosa Lombardi
- Retrouver du travail au Creusot-Montceau-les-Mines : un parcours d'obstacles pour les femmes, Madeleine Hersent et Angélique Rose
- La mixité, objet d'étude scientifique ou enjeu politique ? Claude Zaidman

Chronique féministe

N° 98, janvier/juin 2007

Dossier : Wallonnes en marche vers l'égalité

SOMMAIRE

- Une politique d'égalité des genres en Wallonie, Christiane Vienne
- Le CWEHF donne ses avis, Claudine Liénard
- Un colloque pour trouver les femmes dans le Plan Marshall, Claudine Liénard
- Articuler l'égalité jusqu'aux provinces, Maryse Robert-Declercq
- L'activité institutionnelle, Claudine Liénard
- La Wallonie avec les lunettes du genre, Annie Cornet
- Chiffres et indicateurs, Nelly Brisbois
- L'égalité wallonne vaut bien un Conseil, Anne-Marie Lizin
- Construisons l'égalité femmes-hommes en Wallonie, Christiane Labarre
- D'une Commission à un Conseil, Marie-Noëlle Humblet
- Rencontre avec l'Union des agricultrices wallonnes, Nelly Brisbois et Claudine Liénard
- Le statut social pour les aidantes, Muriel Gerkens
- La violence indicateur d'inégalités, René Bégon
- Femmes en recherche d'emploi, Marie-Rose Clinet

- Femmes et pauvreté, Hélène Van De Schoor
- Vie féminine au Conseil de l'égalité, Christine Weckx
- L'égalité au quotidien..., Philippe Paermentier
- Le planning familial, outil d'égalité, Séverine Janssen
- Des commissions « Femmes » dans les communes, Claudine Liénard
- Liste d'institutions en charge de l'égalité femmes/hommes en Wallonie

Attentives

- Le service de créances alimentaires : première évaluation
- Réforme du divorce : envisager les effets pervers pour les femmes
- Violence sexuelle en période de conflits
- Davantage d'autonomie pour les sages-femmes
- Premiers chiffres officiels sur la fracture numérique en Belgique

Mémoires

- Prix de l'Université des femmes 2006 : résumés des mémoires primés

Nouvelles Questions Féministes

Vol. 26, n° 2, 2007

- Vers des sciences économiques féministes, Elvita Alvarez, Anne-Françoise Praz, Ellen Hertz, Stéphanie Lachat, Laurence Bachmann, Sylvie Rochat
- Pour une « fertilisation croisée » entre l'institutionnalisme et le féminisme, Sylvie Morel
- Les coûts invisibles des soins et du travail des femmes, Cristina Carrasco
- Le concept de *capabilité* d'Amartya Sen est-il utile pour l'économie féministe ? Ingrid Robeyns
- L'avortement médicamenteux : de la technique à l'expérience. La méthode abortive en question, Céline Schnegg
- Genre, militantisme et citoyenneté en Palestine, Christine Pirinoli
- L'instrumentalisation du genre : une nouvelle forme de racisme et de sexisme, Patricia Roux, Lavinia Gianettoni et Céline Perrin

- « C'est qui, "nous" » ? Nancy Folbre
- Entretien avec Nancy Folbre, économiste féministe, réalisé et traduit par Ellen Hertz

Recherches féministes

Volume 20 n° 1, 2007

Femmes et gestion

- Femmes et gestion : des enjeux du genre à la féminisation de la gestion, Isabelle Fortier et Francine Harel Giasson
- L'ascension professionnelle et le plafond de verre dans les entreprises privées au Québec, Isabelle Marchand, Johanne Saint-Charles et Christine Corbeil
- Les nouvelles formes organisationnelles et la persistance des effets de genre dans les services technologiques aux entreprises, Stéphanie Chasserio
- Réflexions méthodologiques sur le leadership des femmes et des hommes en éducation, Lucie Héon, Claire Lapointe et Lyse Langlois
- Qui a peur des émotions organisationnelles ? Revisiter le rapport entre le féminin et la gestion à l'aide du concept de l'espace-temps affectif, Gladys L. Symons
- La gestion, l'éthique et la modernisation de la fonction publique québécoise : réflexions de trois femmes sous-ministres en titre, Florence Piron
- Les réseaux de femmes en gestion, Francine Harel Giasson, avec la collaboration de Nicole Forget, Louise Roy et Annette Dupré
- Du « vote des flappers » au « vote à talons hauts » : évolutions et constantes dans la mobilisation de l'électorat féminin par les partis politiques britanniques de 1920 à 2006, Véronique Molinari

Photo Nicole décure



Amsterdam, 1992.



Convention pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif

Le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Justice, le ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité, le ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche,

Aujourd'hui, les femmes poursuivent des scolarités jusqu'au plus haut niveau de formation ; elles représentent près de la moitié de la population active et accèdent à des métiers et à des niveaux hiérarchiques longtemps réservés aux hommes.

Toutefois, force est de constater la persistance de difficultés rencontrées par les femmes dans leur trajectoire professionnelle ; elles sont plus souvent que les hommes confrontées au chômage, aux emplois précaires, au temps partiel contraint, et souvent moins bien rémunérées. En outre, l'emploi des femmes se caractérise par une concentration dans le secteur tertiaire, ainsi que par une large sous-représentation aux postes de direction.

Ces disparités s'expliquent notamment par des différences sexuées dans les profils de formation initiale, marqués par une sous-représentation des jeunes filles dans les filières scientifiques et technologiques porteuses d'emplois.

En 1984 et 1989, des conventions bilatérales ont été signées entre les ministères chargés de l'Éducation nationale et des Droits des femmes visant essentiellement à favoriser la diversification des choix professionnels des jeunes filles.

Une démarche interministérielle plus ambitieuse a ensuite été entreprise dans le cadre de la convention du 25 février 2000, afin de travailler également à la modification des stéréotypes de sexe qui influent sur les choix d'orientation et à la promotion d'une éducation fondée sur le respect mutuel.

La convention interministérielle de 2000, qui vient aujourd'hui à terme, a permis d'encadrer et de pérenniser l'action menée en faveur de l'égalité entre les sexes dans le système éducatif. Ainsi, la structuration des groupes interministériels locaux qui s'en est suivie a conduit à la mise en place de nombreuses actions dont les réunions nationales d'échanges de pratiques ont démontré la richesse et l'originalité. Les progrès accomplis avec, à titre exemple, une augmentation de 9 points de la part des femmes parmi les diplômés d'écoles d'ingénieurs entre 1985 et 2003, passant de 15,7 % à 24,7 %, témoignent de la nécessité de poursuivre ces efforts.

Par la présente convention, les Parties signataires s'engagent à renforcer l'action interministérielle pour la promotion de l'égalité entre les sexes dans le système éducatif.

Réaffirmant les principes de mixité et d'égalité entre les sexes comme fondateurs du système éducatif, conformément à l'article L.121-1 du Code de l'éducation tel que modifié par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 ;

Réaffirmant également la volonté d'une action menée dès les classes de maternelle jusque dans celles de l'enseignement supérieur et de la recherche, engageant l'ensemble des acteurs et actrices du système éducatif ;

Réaffirmant, en outre, la nécessité de combiner la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'égalité, se traduisant par la prise en compte de la dimension sexuée dans l'ensemble de la démarche éducative, avec la mise en place de mesures spécifiques en direction des filles ;

Les Parties conviennent ce qui suit :

1. Améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons pour une meilleure insertion dans l'emploi

Les filles réussissent mieux que les garçons sur le plan scolaire, en termes de durée moyenne des études, de niveau moyen de diplômes,

de taux de réussite aux examens. Malgré cela, elles demeurent encore peu présentes dans les filières les plus prestigieuses et les plus porteuses d'emplois. Dans l'enseignement supérieur, les filles sont ainsi sur-représentées dans les filières littéraires, les filières professionnelles des services, les IUFM et les écoles paramédicales et sociales. Les garçons le sont dans les filières scientifiques et industrielles, notamment dans les IUT et les écoles d'ingénieurs.

Ainsi, il s'agit de permettre aux filles et aux garçons de sortir de tout déterminisme sexué de l'orientation, pour laquelle les aspirations et les compétences doivent prévaloir. Cet objectif implique un travail en direction des jeunes, élèves et étudiants, mais également des parents et de l'ensemble de la communauté éducative, ainsi qu'avec les branches professionnelles, afin que l'information délivrée sur les filières de formation et les métiers encourage filles et garçons à suivre de nouveaux parcours.

En ce sens, les Parties s'engagent à :

1.1. Renforcer la visibilité des parcours d'études des filles et des garçons et de leur insertion professionnelle

- Accroître les données statistiques sur la répartition sexuée dans les différentes filières d'enseignement et de recherche et en assurer une diffusion élargie.

- Collecter et diffuser les données relatives à l'insertion professionnelle des filles et des garçons par établissement et par diplôme.

- Mener des enquêtes qualitatives permettant d'identifier les leviers et les obstacles concernant la diversification des choix d'orientation des filles et des garçons.

- Intégrer dans les rapports annuels des établissements d'enseignement et de recherche, une analyse de l'orientation comparée des filles et des garçons identifiant les mesures mises en œuvre pour assurer, le cas échéant, un rééquilibrage.

1.2. Veiller à inclure une dimension sexuée dans l'information délivrée sur les métiers et les filières de formation

- Intégrer la problématique de l'égalité entre les sexes dans les documents d'aide à l'orientation, notamment ceux produits par l'ONISEP et au sein du portail gouvernemental de l'orientation.

- Veiller à écarter tout stéréotype lié au sexe dans les brochures de présentation des établissements d'enseignement et de recherche relevant du champ de compétence des Parties signataires.
- Développer l'usage de la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres.
- Mettre en place des outils de sensibilisation auprès des acteurs et actrices de l'orientation afin de faire évoluer leurs représentations socioculturelles des divers métiers.
- Renforcer la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans les conventions de coopération avec les branches professionnelles, conformément à l'accord national interprofessionnel du 1^{er} mars 2004 sur la mixité et l'égalité professionnelle.

1.3. Promouvoir, auprès des filles, les filières et les métiers des domaines scientifiques et technologiques porteurs d'emplois

- Développer des actions et des outils de communication (plaquettes, CD-Rom, colloques, expositions, journées portes ouvertes, etc.) à destination des filles, notamment dans le cadre de la Fête de la science.
- Renforcer l'information sur les aides encourageant l'orientation des filles vers ces filières et métiers, tel que le Prix de la vocation scientifique et technique ou le Prix Irène Joliot-Curie et valoriser le parcours des lauréates.
- Mettre en place des actions de coopération avec le monde professionnel, sous forme notamment de stages, de tutorats, de journées portes ouvertes, afin de développer et valoriser la place et le rôle des femmes dans les secteurs scientifiques et techniques.
- Poursuivre le travail de promotion des filières et des métiers liés aux technologies de l'information et de la communication.
- Définir au niveau local, en lien avec les Régions, les objectifs de progression de la part des filles dans les filières de l'apprentissage ainsi que les mesures associées.

2. Assurer auprès des jeunes une éducation à l'égalité entre les sexes

L'action menée en matière d'orientation ne peut porter ses fruits que si d'autres leviers sont activés en amont. Développer la réflexion des jeunes, tout au long de leur scolarité, sur la place des femmes et

des hommes dans la société, constitue une condition essentielle pour amener filles et garçons à élargir leurs horizons professionnels.

Au-delà, cette réflexion vise à transmettre une culture de l'égalité à celles et ceux qui construiront la société de demain. Il s'agit de promouvoir, dans le cadre du système éducatif, l'égalité entre les sexes et ainsi de faire évoluer la société dans son ensemble. Cet apprentissage de l'égalité, basé sur le respect de l'autre sexe, implique notamment la mise en œuvre d'actions de prévention des comportements et violences sexistes.

En ce sens, les Parties s'engagent à :

2.1. Intégrer, dans les enseignements dispensés, la thématique de la place des femmes et des hommes dans la société

- Développer la thématique de l'égalité entre les sexes dans les divers enseignements.
- Valoriser le rôle des femmes dans les enseignements dispensés.
- Inciter les professionnels de l'édition à renforcer la place des femmes dans les manuels scolaires et écarter tout stéréotype sexiste de ces supports pédagogiques.
- Mettre en place des actions de sensibilisation aux stéréotypes sexistes véhiculés dans les médias.
- Développer dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche les études et recherches sur le genre.

2.2. Prévenir et combattre les violences sexistes

- Développer le recensement des violences subies par les filles dans l'ensemble des établissements.
- Inscrire dans les règlements intérieurs des établissements, l'interdiction de tout comportement sexiste.
- Développer, dès le plus jeune âge, des outils de promotion du respect mutuel entre les sexes.
- Généraliser les séances d'éducation à la sexualité en développant, parallèlement à l'information sur la connaissance du corps humain et sur la contraception, notamment d'urgence, la question du respect mutuel entre les sexes et la prévention des violences à caractère sexiste ou sexuel.

- Assurer une information sur les violences spécifiques subies par les filles issues de l'immigration, tels que les mariages forcés et les mutilations sexuelles.
- Renforcer la lutte contre le harcèlement sexuel.
- Lutter contre toute forme de bizutage ritualisé ou permanent à caractère sexiste ou sexuel.

3. Intégrer l'égalité entre les sexes dans les pratiques professionnelles et pédagogiques des acteurs et actrices du système éducatif

Les différents objectifs de la présente Convention impliquent une formation à l'égalité des membres du système éducatif, tout autant pour la mise en œuvre d'une éducation à l'égalité que pour une meilleure prise en compte de la mixité dans l'exercice quotidien de leur métier.

Favoriser l'égalité entre les sexes doit ainsi constituer un objectif transversal de l'action éducative, aussi bien à titre individuel qu'à titre collectif dans le cadre des projets d'établissements.

En ce sens, les Parties s'engagent à :

3.1. Former l'ensemble des acteurs et actrices du système éducatif à l'égalité

- Réaliser un support adapté de formation à l'égalité, à destination des centres de formation des enseignants.
- Développer la formation de formateurs à l'égalité.
- Généraliser la formation à l'égalité des membres du système éducatif dans le cadre de leur formation initiale et continue.
- Diffuser auprès des acteurs et actrices des guides d'accompagnement pédagogique axés sur l'égalité et la prévention des violences.

3.2. Intégrer l'égalité entre les filles et les garçons dans les projets des établissements d'enseignement

- Prendre en compte la dimension sexuée dans les projets académiques, les projets d'établissements d'enseignement secondaire et supérieur et de recherche, ainsi que les contrats quadriennaux des établissements universitaires ; introduire en ce sens des objectifs dans

les domaines tels que la vie scolaire et étudiante, l'orientation, la santé, la citoyenneté ou des droits de la personne.

- Nommer, au sein des établissements d'enseignement, des correspondant-e-s égalité en charge de la coordination des actions en matière d'égalité entre les sexes dans leur établissement respectif.

- Favoriser la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les différents conseils d'établissement et dans les structures de représentation lycéenne ou étudiante.

- Promouvoir le label égalité, créé par le ministère en charge de la Parité, auprès des établissements d'enseignement et de recherche afin d'encourager et de valoriser leur démarche de promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la gestion du personnel.

4. Mise en œuvre de la Convention

La mise en œuvre de cette convention est assurée par un comité national de pilotage interministériel. Le comité est composé d'au moins deux représentants de chaque ministère signataire. La présidence est assurée par un-e représentant-e du ministère en charge de l'Éducation nationale et la vice-présidence est confiée à la chef du Service des droits des femmes et de l'égalité. Le Comité national s'appuie localement sur des groupes interministériels composés notamment des représentant-e-s du réseau des chargé-e-s de missions académiques à l'égalité entre les filles et les garçons, du réseau des chargé-e-s de mission universitaires et du réseau parité dans les organismes de recherche du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du réseau des droits des femmes et de l'égalité (délégations régionales et missions départementales) du ministère chargé de la Parité, du réseau des correspondant-e-s égalité du ministère chargé de l'Agriculture, et des ministères en charge de l'Emploi, de la Justice, de l'Équipement et de la Culture.

Les groupes interministériels sont invités à décliner localement la présente convention de façon à formaliser les relations entre les partenaires, à se donner des objectifs prioritaires au regard de la situation locale et à procéder à une évaluation régulière des actions menées.

Au niveau national et régional, des fonds structurels européens peuvent être mobilisés pour financer les actions engagées pour la promotion de l'égalité dans le système éducatif.

Enfin, une évaluation de l'action de chaque ministère ainsi qu'un bilan de l'activité interministérielle seront établis à mi-parcours, soit avant la fin de l'année 2008.

5. Durée de la convention

La présente convention est signée pour une durée de cinq années et pourra être prorogée par voie d'avenant.

Circulaire sur le harcèlement sexuel au travail

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction des personnels enseignants, Service des statuts, de la prévision et du recrutement, Sous-direction des statuts et de la réglementation, Bureau des affaires statutaires et réglementaires de l'enseignement supérieur et de la recherche

DPE A2///, n° 0333. Affaire suivie par Annie Bousser
annie.bousser@education.gouv.fr

Le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

Mesdames et Messieurs les présidents, directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur

S/c de Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie, chanceliers des universités

Objet : Rappel de la législation en matière de harcèlement sexuel sur les lieux de travail.

Par note n° 1364 en date du 29 mars 2002, la législation en vigueur en matière de harcèlement sexuel sur les lieux de travail a été rappelée à tous les établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche afin de sensibiliser et informer l'ensemble des personnes concernées (personnels et étudiants).

Compte tenu des récentes évolutions législatives intervenues dans ce domaine, issues notamment de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire dans la fonction publique, il a paru nécessaire de rappeler les éléments suivants, relatifs d'une part à la définition du harcèlement sexuel et au cadre législatif en vigueur et, d'autre part, aux sanctions applicables.

Le harcèlement sexuel constitue en effet une forme de discrimination en ce que les victimes sont incitées à quitter le lieu où elles subissent ces comportements, et ainsi à mettre un terme prématuré à leur formation, obérant leur réussite professionnelle future. Face à de tels comportements, les victimes sont souvent les personnes les plus fragiles et ne sont pas toujours suffisamment entendues dans leur demande de protection ni soutenues dans l'introduction de poursuites à l'encontre des coupables. Pourtant, l'interruption de leur formation constitue une perte certaine pour l'enseignement supérieur et la recherche eu égard notamment à l'apport susceptible d'être fourni par ces personnes.

I – Définition du harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel est caractérisé dès lors qu'un salarié ou un candidat à un recrutement, à un stage, ou une période de formation en entreprise est sanctionné, licencié, ou fait l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir subi ou refusé de subir les agissements de harcèlement de toute personne dont le but est d'obtenir des faveurs de nature sexuelle à son profit ou au profit d'un tiers.

Le harcèlement peut donc être le fait de l'employeur, d'un supérieur hiérarchique ou d'un collègue.

Ne pas subir d'agissements de harcèlement sexuel est un droit et il est de la responsabilité de l'administration de garantir l'intégrité physique et de protéger la santé mentale de ses agents et de ses usagers (étudiants, élèves) dans le cadre de leurs activités.

II – Rappel de la législation

Afin d'apporter des réponses appropriées aux problèmes particuliers posés par le harcèlement sexuel, le législateur est

intervenue dans un premier temps, par deux lois en date des 22 juillet et 2 novembre 1992.

La première institue le délit de harcèlement sexuel dans le nouveau Code pénal, la seconde loi complète ce dispositif par un volet social ; elle instaure des dispositions qui sanctionnent les répercussions du harcèlement sexuel sur le plan professionnel, tant dans le Code du travail que dans le statut des trois fonctions publiques.

Au regard de ces deux lois, trois éléments étaient constitutifs du harcèlement sexuel :

- L’abus d’autorité : le harcèlement sexuel n’est puni que s’il émane d’un employeur, de son représentant ou de toute personne ayant abusé de l’autorité que lui confèrent ses fonctions.
- Les actes fautifs par lesquels le harceleur a donné des ordres, proféré des menaces, imposé des contraintes ou exercé des pressions de toute nature sexuelle.
- Enfin, l’objet des agissements de harcèlement sexuel, à savoir l’obtention de faveurs sexuelles.

Trois lois plus récentes sont intervenues et ont modifié le dispositif.

- La loi du 9 mai 2001 relative à l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- étend d’une part le champ des personnes protégées par la loi : sont visés non plus seulement le salarié licencié ou sanctionné mais aussi le candidat à un recrutement, à un stage ou à une période de formation en entreprise ;
- interdit d’autre part toute mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de formation, de reclassement, d’affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat prise à l’encontre d’un salarié qui a subi, ou refusé de subir des agissements de harcèlement sexuel ou a témoigné de tels agissements ou bien les a relatés (article 8 de la loi du 9 mai 2001 modifiant l’article L. 122-46 du Code du travail).

- La loi du 17 janvier 2002, dite de modernisation sociale, complétée par la loi du 3 janvier 2003 portant relance de la négociation collective en matière de licenciement économique :

- supprime l’abus d’autorité dans le Code pénal, le Code du travail et dans les statuts des trois fonctions publiques et condamne ainsi le harcèlement sexuel émanant d’un collègue ;
- supprime les caractéristiques du harcèlement sexuel (ordre, menaces, contraintes ou pressions) dans le Code du travail, les statuts des trois fonctions publiques et le Code pénal ;
- aménage la charge de la preuve : le salarié concerné ne présente plus des éléments de fait mais doit les « établir » depuis la loi n° 2003-6 du 3 janvier 2003 : il appartient à l’employeur de prouver que les agissements ne constituent pas du harcèlement sexuel et que sa décision est justifiée par des éléments objectifs étrangers à tout harcèlement.

Attention : l’aménagement de la charge de la preuve ne concerne que les salariés régis par le Code du travail. Il ne vise donc pas les fonctionnaires et agents des fonctions publiques, qui sont régis par des règles propres en la matière. Ce régime de la charge de la preuve ne s’applique pas en matière pénale, gouvernée par le principe de la présomption d’innocence.

- La loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 étend diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique

La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires qui comporte un article 6 prohibant de manière générale les discriminations entre les fonctionnaires, un article 6 *bis* relatif aux discriminations à raison de sexe, un article 6 *ter* relatif au harcèlement sexuel et un article 6 *quinquies* relatif au harcèlement moral a été modifiée par l’article 6 de la loi du 26 juillet 2005 précitée.

Les nouvelles dispositions visent pour une large part à apporter des adaptations de forme au droit existant. Elles permettent également d’harmoniser les conditions de protection des victimes en la renforçant dans les hypothèses où elles n’étaient pas prévues par la loi (injonctions de commettre des discriminations, protection en cas de plainte).

III – Sanctions et prévention

Au regard des sanctions, sont prévues des sanctions disciplinaires qui peuvent être prononcées par l’employeur et des sanctions pénales.

L'auteur du harcèlement sexuel est passible d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (article 222-33 du Code pénal).

J'appelle votre attention sur le fait que l'article 40 du Code de procédure pénale fait obligation à tout fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou délit, d'en tenir informé sans délai le procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.

Il est cependant souhaitable que les cas de harcèlement soient traités au sein des établissements par la voie disciplinaire qui paraît plus appropriée que la voie pénale, compte tenu à la fois des réticences des victimes à engager ce type d'action et de la difficulté à établir la preuve, la procédure étant particulièrement lourde en droit pénal.

Il appartient donc aux autorités concernées d'engager sans hésitation et sans délai des poursuites disciplinaires à l'égard des auteurs de tels agissements.

Afin de permettre que les cas de harcèlement sexuel soient dénoncés et fassent l'objet de procédures disciplinaires, un travail d'information doit en outre se faire au niveau de chaque établissement :

- Rappel de la loi : affichage sur les panneaux réservés à l'administration des textes législatifs correspondants ainsi que d'un document d'information réalisé à l'intention des personnels et des étudiants les informant de leurs droits et de leurs devoirs.
- Aider les personnes victimes en créant, si besoin est, une « cellule locale » informant les victimes de leurs droits, des aides psychologiques disponibles et de leurs possibilités de recours administratifs et juridiques.
- Informer de la possibilité de saisir le médiateur.

J'appelle votre attention sur la nécessité de veiller au respect de ces dispositions et de prendre toutes les mesures en votre pouvoir pour mener les actions nécessaires.

Pour le ministre et par délégation,
le directeur des personnels enseignants : Pierre-Yves Duwoye
Pour le ministre et par délégation,
le directeur de l'enseignement supérieur : Jean-Marc Monteil

Motion de la CPU
(CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ)
sur la lutte contre le harcèlement sexuel
dans les établissements d'enseignement supérieur
et de recherche

Dans sa séance du 20 avril 2006, la Commission des Moyens et des Personnels a adopté le projet de motion ci-après, qui a été proposé à ratification par la CPU :

La CPU recommande une large diffusion de la circulaire relative au harcèlement sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elle invite chaque établissement à informer étudiants et personnels de la mise à leur disposition d'un service qui peut être à leur écoute dans de tels cas (médecine préventive étudiante, médecine de prévention des personnels, assistance sociale, par exemple).

20 mai 2006

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Cher(e) Collègue,

Au cours de la dernière séance de la CPU plénière a été, entre autres textes, adoptée (sur proposition de la Commission des Moyens et des Personnels) une motion sur l'aide à apporter aux victimes de harcèlement sexuel. Vous trouverez en document attaché, avec la circulaire ministérielle à laquelle cette motion fait référence, le texte préconisant la désignation d'un « lieu d'écoute », dans chaque université.

Vous souhaitant bonne réception de ces documents, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Cher(e) Collègue, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Yannick Vallée, Premier vice-président de la CPU

Lettre sur l'IUF

À Mme Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – Paris, le 29 mai 2007

Objet : Jurys 2007 de l'Institut universitaire de France

Madame la Ministre,

Nous venons de prendre connaissance des nominations que vous avez effectuées le 23 mai 2007 pour les jurys des membres seniors et des membres juniors de l'Institut universitaire de France.

Ainsi que vous l'avez probablement remarqué, ces jurys comprennent pour le premier, 6 femmes et 23 hommes, et pour le second 6 femmes et 31 hommes, comme membres titulaires. Parmi les membres suppléants, on compte 2 femmes et 11 hommes pour le jury senior et 2 femmes et 14 hommes pour le jury junior.

Ces proportions représentent, dans le meilleur des cas, 20 % de femmes (jury senior) et, beaucoup moins dans les autres cas (taux allant de 10 à 16 %). En 2006, les taux de femmes étaient de 36 % pour le jury senior et 16 % pour le jury junior. Les années précédentes, ces taux ont pu aller jusqu'à près de 40 % pour le jury senior, et 60 % pour le jury junior (année 2003).

Par le présent courrier, permettez-nous de vous rappeler que la loi de programme du 18 avril 2006 pour la recherche, dans ses articles L111-7-1 et L114-6, prévoit explicitement que « les nominations effectuées dans les comités et conseils prévus par le présent code ainsi que dans les organes de direction des établissements publics de recherche concourent à assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes ».

Par ailleurs, dans la circulaire du 4 janvier 2007 lançant l'appel à candidatures pour l'Institut universitaire de France, il est spécifié, qu'« afin de mettre le jury à même d'assurer la représentation, à qualité scientifique égale, de toutes les composantes de la communauté scientifique, nous souhaitons que les candidatures féminines soient encouragées, et plus spécialement dans les disciplines scientifiques et médicales, où le déficit de représentation féminine est plus prononcé ».

Ainsi, nous nous étonnons du rapport femmes/hommes qui a été choisi lors des nominations que vous avez effectuées pour ces jurys. Ce rapport n'est pas équilibré, en regard du nombre d'enseignantes-chercheuses en France, qui toutes disciplines confondues, s'élève en 2006 à 32 % des enseignants-chercheurs (18 % chez les professeurs, 41 % chez les maîtres de conférences).

Par la présente, nous demandons que les jurys nommés par vos soins soient équilibrés : il a, en effet, été remarqué combien la féminisation des promotions dépend de la féminisation des jurys. Et ceci est vrai pour tous les jurys, les jurys de l'Institut universitaire de France dont il est question ici, mais aussi pour les jurys des concours de recrutement (par exemple les commissions de spécialistes d'établissement dans l'enseignement supérieur).

Nos associations, ainsi que toutes les enseignantes-chercheuses et chercheuses, sont très attentives à votre réponse. Nous restons à votre disposition si vous souhaitez plus d'informations sur ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Colette Guillopé, présidente de Femmes et sciences
Véronique Chauveau, présidente de Femmes et mathématiques
Michèle Ferrand, présidente de l'ANEF

Copies à Mme Joëlle Le Morzellec, rectrice, chef de la Mission pour la parité dans la recherche et l'enseignement supérieur et Mme Marie-Paule Piléni, administratrice de l'Institut universitaire de France.

Entrevue

*avec Mme Piléni et Mme Champion le 26 juin 2007
au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*

Ministère : Mesdames Marie-Paule Piléni, administratrice de l'IUF, Marie-Danièle Champion, ancienne rectrice de l'académie d'Amiens, directrice adjointe du Cabinet de Mme la Ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, Joëlle Le Morzellec, rectrice, cheffe de la Mission pour la parité dans la recherche et

l'enseignement supérieur, Françoise Martin-Bernard, chargée de mission, Marie-Josèphe Robert-Lamar, chargée de mission.

Associations : Florence Durret et Colette Guillope pour l'association Femmes et sciences, Laurence Broze et Véronique Slovacek-Chauveau pour l'association Femmes et mathématiques, Françoise Picq pour l'Association nationale des études féministes.

Véronique Slovacek-Chauveau remercie nos interlocutrices d'avoir réagi très vite à notre courrier (contestant la composition masculine des jurys de l'Institut universitaire de France) et d'avoir organisé cette entrevue. Elle leur donne une fiche avec une liste des questions que nous voulons absolument aborder, puis une liste de propositions « faciles » à appliquer :

- les mesures phares du COMEGAL,
- la présentation de Laurence Broze du 2 juin 2007 pour les vingt ans de Femmes et mathématiques intitulée « Vingt ans après : un bilan statistique est-il possible ? »,
- les fichiers de la composition des jurys de l'Institut universitaire de France,
- la présentation « Filles-Math-STIC » de Brigitte Rozoy,
- la lettre de F. Goulard sur les modalités d'attribution des subventions pour les colloques.

Mme Champion commence par rappeler l'importance qu'elle accorde à la parité mais aussi à l'excellence. Elle nous fait remarquer que la féminisation des jurys se heurte à un problème de vivier. La volonté du côté de Mme la Ministre est forte. Quant à elle, elle est connue dans l'académie d'Amiens comme étant celle qui s'occupe sans cesse de la place des femmes.

Laurence Broze explique le travail qu'elle a fait pour les vingt ans de Femmes et mathématiques et le constat affligeant sur les recrutements déséquilibrés hommes/femmes dans certaines sections, notamment la mécanique, les STIC et les mathématiques C'est aussi en faisant ce travail qu'elle a trouvé des résultats consternants pour les jurys de l'IUF. Le jury senior comprend 6 femmes et 23 hommes et le jury junior 6 femmes et 31 hommes, comme membres titulaires. Parmi les membres suppléants, on compte 2 femmes et 11 hommes

pour le senior et 2 femmes et 14 hommes pour le junior. Ces proportions représentent, dans le meilleur des cas, 20 % de femmes (jury senior) et, beaucoup moins dans les autres cas (taux allant de 10 % à 16 %). En 2006, les taux de femmes étaient de 36 % pour le jury senior et 16 % pour le jury junior. Les années précédentes, ces taux ont pu aller jusqu'à près de 40 % pour le jury senior et 60 % pour le jury junior (année 2003). Or la loi de programme du 18 avril 2006 pour la recherche, dans ses articles L111-7-1 et L114-6, prévoit explicitement que « les nominations effectuées dans les comités et conseils prévus par le présent code ainsi que dans les organes de direction des établissements publics de recherche concourent à assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes ».

Mme Champion nous remercie de les avoir alertées et nous dit que ce serait intéressant que nous fassions des propositions en amont et, de leur côté, elles s'engagent à être d'une extrême vigilance. Elle nous invite à participer au grand chantier « Réussir en licence à l'Université ». D'autre part, les recteurs ont reçu une demande d'attention particulière pour les dossiers des jeunes filles qui souhaitent s'engager vers des études scientifiques. Véronique Slovacek-Chauveau rappelle que l'objectif chiffré par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en relation avec la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 (puis la circulaire de rentrée 2007) prévoit une augmentation de 20 % des filles dans les terminales S, STI et STL d'ici à 2010. Comment y arriver et quel suivi pour ces étudiantes dans l'enseignement supérieur ? Mme Champion reconnaît que les textes de loi sont très proclamatoires mais ne proposent pas de solutions concrètes.

Mme Piléni nous présente l'IUF, la composition des jurys seniors et juniors et la méthode de constitution des jurys. Quand M. Monteil a écrit les statuts de l'IUF, il avait en tête : parité, indépendance (charte de déontologie) et compétence (excellence). Mme Champion la félicite pour sa présentation et son respect de ces critères mais elle voit bien que nous sommes déçues.

Quelle amélioration peut-on apporter ? Défendre la cause des femmes n'est pas une préoccupation féministe mais c'est un souci humaniste.

Laurence Broze demande de veiller à la présence des femmes dans toutes les nouvelles instances prévues par la nouvelle loi, en particulier les comités de sélection prévus dans l'article 22 (loi pour l'enseignement supérieur et la place des femmes dans l'enseignement supérieur). Il faut y prêter attention.

Mme Piléni explique que la volonté ne suffit pas, que plusieurs femmes proposées pour être jurées ont refusé de l'être. Les femmes manquent de confiance en elles, c'est dans le cerveau que cela se passe.

Véronique Slovacek-Chauveau demande si elle ne pense pas que c'est plutôt culturel.

Pour essayer d'améliorer la situation des femmes dans les jurys, quand elle a succédé à Monteil, elle a proposé une augmentation de un an par enfant de la limite d'âge pour les femmes. Il a fallu le demander pour les hommes. Ces derniers en ont bien profité, beaucoup plus que les femmes. Cette mesure prise pour les femmes a eu des effets pervers.

Mme Robert-Lamar suggère de faire comme pour les retraites : la condition pour bénéficier de cette année supplémentaire par enfant est d'avoir interrompu son activité professionnelle pendant au moins deux mois.

Mme Piléni explique ce qu'elle a pu faire avec la liste de 26 noms proposée par nos associations pour les deux jurys de l'IUF : certaines ont déjà été jurées donc ne peuvent plus l'être, d'autres sont non recevables car leur excellence n'est pas unanimement reconnue. Pour qu'on choisisse une femme, il faut qu'elle soit beaucoup plus forte qu'un homme. Eh oui, c'est dit !

Pour essayer de faire des propositions concrètes de nature à faire progresser la place des femmes dans les jurys et manifester sa bonne volonté, elle propose de nous envoyer la circulaire « Appel à candidatures » pour que nous puissions la diffuser dans nos réseaux et susciter plus de candidatures féminines.

Florence Durret demande des statistiques sexuées à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

Mme Champion propose d'exiger une évaluation de ces statistiques et de proposer des mesures pour arriver à des objectifs.

Laurence Broze rappelle l'importance de la féminisation des jurys.

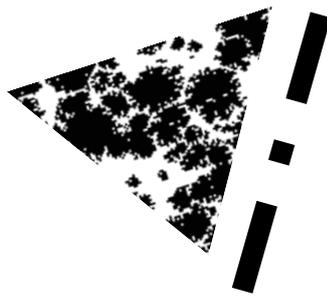
Véronique Slovacek-Chauveau rappelle l'importance de généraliser la formation des maîtres à l'égalité des chances filles/garçons dans tous les IUFM.

Françoise Picq exprime le désespoir des associations devant la nécessité de tout rappeler à chaque nouveau gouvernement. Les textes, les études existent depuis longtemps, les mesures nécessaires sont connues et pourtant, il faut tout expliquer à nouveau.

Pour conclure, Mme Champion rappelle que nous sommes dans une société très « proclamatoire » mais qu'il faut mesurer, évaluer et prendre des mesures très concrètes. La porte est ouverte pour participer aux prochains grands chantiers.

Nous avons laissé des documents de nos associations respectives. Françoise Picq a laissé les documents suivants :

- « Les femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche publique », C. Hermann et F. Picq, juillet 2005, www.anef.org.
- « Premier recensement national des enseignements et des recherches sur le genre en France », rapport au ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, au ministère de la Parité et de l'Égalité professionnelle, au Service des droits des femmes et de l'égalité, au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au ministère délégué à la Recherche (ANEF, décembre 2003).



Statuts de l'ANEF

Association nationale des études féministes

ARTICLE 1 - Il est fondé entre les adhérentes aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 18 août 1901, ayant pour titre : « Association nationale des études féministes » (ANEF). Son siège social est fixé à Paris : 9 bis, rue de Valence 75005. Il pourra être transféré sur simple décision du bureau.

ARTICLE 2 - L'association se propose d'être un lieu de réflexion, d'échanges et de confrontations. Elle se donne comme but principal la promotion des études et recherches féministes, sur les femmes et sur les rapports de sexe et de genre, notamment par :

- l'enseignement, la formation, la création et la recherche, dans et hors institution ;
- la diffusion et la valorisation de ces recherches et de ces problématiques au moyen de publications, colloques, séminaires, rencontres, annuaires, etc. ;
- la création d'enseignements féministes à tous les niveaux d'enseignements ;
- la création de postes, d'équipes et de programmes de recherche dans les organismes publics, parapublics et privés d'enseignement, de formation et de recherches.

Ces buts seront réalisés par toutes actions nécessaires, y compris l'action concertée auprès des pouvoirs publics, régionaux, nationaux et internationaux.

L'association se donne également pour buts :

- la défense des intérêts professionnels et moraux de ses membres et la lutte contre les discriminations sexistes ;
- le maintien et le développement de relations d'échanges, de respect mutuel et de solidarité entre ses membres ;
- le développement de liaisons avec les associations et les groupes nationaux ou étrangers, la participation aux réseaux européens et internationaux d'études féministes.

ARTICLE 3 - Peuvent devenir membres de l'association les femmes, sans distinction de nationalité, qui sont en accord avec les buts de l'association, et

s'engagent à travailler à leur réalisation. Les demandes d'adhésion sont adressées au conseil d'administration.

L'association admet également, à titre d'associés, des groupes des institutions, et les individus qui soutiennent ses objectifs. La qualité de membre se perd par démission, non-paiement de la cotisation ou tout autre motif prévu au règlement intérieur.

ARTICLE 4 - Les ressources de l'association comprennent : le montant des cotisations, les dons, legs et subventions accordées pour le fonctionnement et la réalisation des buts de l'association dans les limites fixées par la loi.

ARTICLE 5 - L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du conseil d'administration. L'ordre du jour est indiqué sur les convocation. La présidence est assurée par un membre du conseil d'administration.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées par le conseil d'administration, soit à son initiative, soit à la demande transmise au conseil d'administration du cinquième des membres.

ARTICLE 6 - L'assemblée générale est l'instance souveraine. Elle définit les orientations. Le conseil d'administration est élu pour 2 ans par l'assemblée générale des membres à jour de leur cotisation et dans un souci de représentativité des régions conformément au règlement intérieur. Il désigne en son sein chaque année un bureau formé au moins d'une présidente, une secrétaire, une trésorière, et suscite la mise en place de commissions responsables devant lui. Toutes les décisions du conseil sont prises de façon collégiale.

ARTICLE 7 - Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration qui le fait approuver par l'assemblée générale. Il est destiné à préciser les statuts et à fixer les divers points non prévus par ceux-ci notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 8 - La révision des présents statuts ne pourra avoir lieu qu'à la suite d'une proposition présentée à l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration, soit par un cinquième des membres inscrits. Le vote ne pourra avoir lieu qu'à une prochaine assemblée générale qui sera convoquée sur cet ordre du jour. La décision est prise à la majorité des membres inscrits.

ARTICLE 9 - La dissolution de l'association est prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale convoquée sur cet ordre du jour et représentant la majorité absolue des membres inscrits. Une ou plusieurs liquidatrices sont nommées par cet assemblée et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.



Association nationale des études féministes

BULLETIN D'ADHÉSION 2007-2008

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Ville :.....

Pays :.....

J'ai pris connaissance des statuts de l'ANEF.

Signature :

Membre adhérent-e : 30 € (revenus mensuels inférieurs à 1 500 €)

45 € (revenus mensuels supérieurs à 1 500 €)

15 € (pour les étudiant-e-s, sur justificatif)

Membre associé-e : 50 €

Service du Bulletin seul : 50 € (institutions)

L'adhésion est annuelle (année civile janvier-décembre) et inclut l'abonnement au Bulletin.

***Règlement et bulletin d'adhésion ou d'abonnement à renvoyer
à l'ordre de :***

ANEF – 34, RUE DU PROFESSEUR-MARTIN 31500 TOULOUSE



Bulletin de commande

Actes des journées de l'ANEF

Brochures disponibles au secrétariat de l'ANEF : 34, rue du
Professeur-Martin 31500 Toulouse.

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Cocher les brochures commandées

	PRIX
<input type="checkbox"/> Pouvoir, parité, représentation politique	7 €
<input type="checkbox"/> Études féministes, militantisme et mouvement des femmes	7 €
<input type="checkbox"/> Les féministes face à l'antisémitisme et au racisme	7 €
<input type="checkbox"/> Lien sexuel, lien social	7 €
<input type="checkbox"/> Femmes, féminisme, féminité : représentations et ruptures	7 €
<input type="checkbox"/> Féminisme et polar	7 €
<input type="checkbox"/> École : inégalités de sexe	7 €
<input type="checkbox"/> Études féministes : quelle visibilité ?	7 €
<input type="checkbox"/> Désexisation et parité linguistique	7 €
<input type="checkbox"/> Violences sexuées et appropriation des espaces publics	7 €
<input type="checkbox"/> Annuaire des adhérentes	15 €

Total de la commande : €

Prière de joindre le règlement à la commande.

